

généralistes, spécialistes, infirmières,...) existe sur Saint-André-de-L'eure, Anet, Pacy-sur-Eure et Nonancourt mais est considérée comme insuffisante au regard des populations de ces bassins de vie. Pour autant, la situation géographique d'Ezy-sur-Eure, permet aux habitants de profiter de services de plusieurs départements voisins.

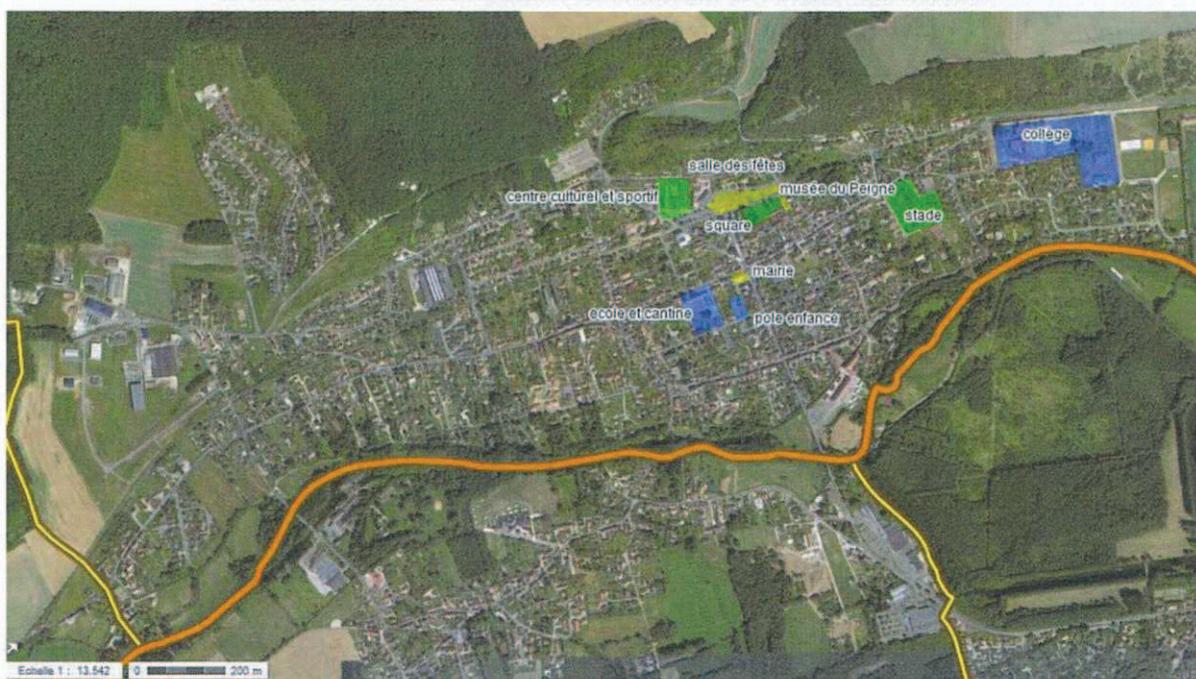
Les équipements culturels et sportifs

On recense cinq équipements culturels et sportifs sur Ezy-sur-Eure :

- L'Espace culturel et sportif qui regroupe plusieurs salles multisports à destination d'événements sportifs et mis à disposition des associations sportives et culturelles du territoire,
- Le stade municipal,
- Le square municipal,
- Le musée du Peigne qui retrace l'histoire de cet artisanat d'art local,
- Salle d'exposition temporaire, à côté du musée du Peigne,
- ...

Les habitants peuvent également profiter de l'offre culturelle et sportive présente sur les communes limitrophes avec notamment le Dianetum, le cinéma d'Anet, le château d'Ivry-la-bataille et le musée des Instruments à vents à la Couture-Boussey.

Localisation des équipements communaux à l'échelle communale



Source : commune, 2015.

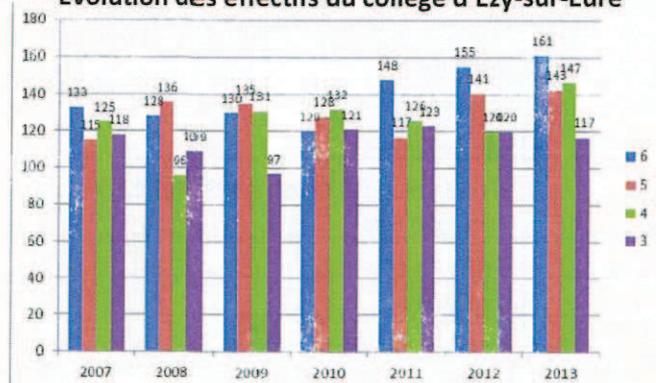
Les équipements scolaires et enfance, jeunesse

Ezy-sur-Eure possède une offre en équipements scolaires allant de la maternelle au collège :

- **L'école maternelle** est située rue Isambard et comprend 6 classes dont une petite section, une classe combinée petite/moyenne section, deux classes de moyenne section et deux classes de grande section. Au total, on compte 141 élèves pour l'année scolaire 2014-2015,
- **L'école élémentaire** est située rue de la République. Elle compte 10 classes dont la moitié d'entre elles ont deux niveaux (224 élèves). Pour l'année scolaire 2014-2015, les effectifs scolaires sont équilibrés puisqu'homogènement répartis sur chaque niveau,

- Le collège compte 597 élèves en 2014-2015 avec la répartition suivante : 108 élèves en 6°, 115 en 5°, 129 en 4° et 108 en 3°. Depuis 2008, les effectifs scolaires sont en constante augmentation avec toutefois un déséquilibre au niveau des classes de 6° et 5°. Les effectifs en 6° ont augmenté de 20% en six ans et ceux de 5° de 24% sur la même période.

Evolution des effectifs du collège d'Ezy-sur-Eure



Source : commune, 2015

Evolution des effectifs scolaires entre 2008 et 2014



Ezy-sur-Eure bénéficie également d'un réseau d'assistantes maternelles assez développé, ce qui permet de répondre à la demande constante avec un nombre de naissances d'environ 50 enfants par an sur la commune seulement.

Nombre d'Assistantes Maternelles agréées	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ezy-sur-Eure	34	34	34	41	45	45
Oulins	28	28	29	28	30	30
Ivry-la-Bataille	20	22	23	23	28	28
Anet	15	17	20	24	25	25
Saussay	11	13	14	14	14	14
Chaussée d'Ivry	9	11	10	10	10	10

Source : Pôle Enfance/Jeunesse, Agglo du Pays de Dreux, 2015.

On recense également des équipements périscolaires qui s'inscrivent dans le bassin de vie d'Anet/Ezy/Ivry-la-Bataille :

- Les accueils de loisirs d'Anet, Ezy-sur-Eure et Ivry-la-Bataille sont ouverts les mercredis et vacances scolaires,
- Le pôle multi-accueil *Abel Lefèvre* d'Ezy-sur-Eure (Crèche et accueil périscolaire),
- La halte-garderie *les Marmousets* pour Ivry-la-Bataille.

Les associations sur Ezy-sur-Eure

On recense 63 associations sur la commune qui sont diversifiées dans le sport, la culture, l'environnement, :

Divers	Sport	Culture/loisirs
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Amicale du Foot en Salle	Asso Union des Commerçants et Artisans
Amicale des Donneurs de Sang	Asso Sportive Automobile Club Andrésien	Asso pour les Loisirs Educatifs "Théâtre"
AIPECCM	Basketball Club Ezy-Croth	Bibliothèque
A Petit Pas	Bunkai Kyokushin 27 "karaté"	Bon'Eure de Vivre
Asso La vie en soi	Club d'Athlétisme	Club de l'Amitié
Asso récipro	Club Gym La Détente	Collège Claude Monet projet pédagogique
COS Personnel Communal	Croth Country	Comité des Fêtes
Ecole Jeunes Sapeurs-Pompiers	Ezy Tennis Club	Comité du Jumelage
I Feel good	Football Club Ezy	Ezy à Dom
Secours catholique	Golden Boxing Club	Ezy et son histoire
	Hand Ball ESA	Ezy Kids
Société De Chasse	Judo Alliance	
Société Saint Vincent de Paul	Karaté Anet	La Gestion du Musée du Peigne
F.N.A.C.A	La Boule Joyeuse Ezy Anet	Les Amis de l'Orchestre Claude Monet
La Gaule Fraternelle	Les Majorettes	L'Ez Arts
Mobi.land	Société Concours Vallée Eure	Musicalement Vôtre
	SPN claquette	Rendez-vous des cours
	Tennis de table Croth-Ezy-Garenes	Scrapotin
	Volley Ball d'Ivry	Val Eure Musicale
	A Petit Pas	Amis du Musée du Peigne
	Galipette	

4. Synthèse et enjeux des équipements et services pour Ezy-sur-Eure

Ezy-sur-Eure est une commune dont l'offre d'équipements et de services à la population est équilibrée par rapport à la dynamique démographique. En effet, on compte plusieurs équipements structurels à l'échelle du bassin de vie d'Ezy-Anet/Ivry-La-Bataille tel que l'Espace culturel et sportif ou le collège qui accueillent les enfants des communes rurales alentours. L'offre associative est également très dynamique avec plus de 50 associations diversifiées dans les domaines du sport, de la culture, de l'environnement, de l'art,...

Elle s'inscrit à l'interface de plusieurs structures intercommunales qui permettent une globalisation et une harmonisation de l'offre d'équipements du territoire. En effet, l'offre d'enseignement, culturel et sportif est relativement homogène. A l'inverse, se pose la question de l'offre de santé sur ces territoires, question d'échelle régionale tant pour la Normandie que pour le Centre Val-de-Loir.

Enjeux :

- Maintenir l'équilibre entre l'évolution démographique et l'offre de services et d'équipements associés,
- Assurer une croissance démographique maîtrisée qui garantisse cet équilibre notamment au niveau des équipements scolaires et périscolaire,
- Garantir la polarisation de l'habitat autour des équipements existants et à venir pour garantir un développement durable du territoire et favoriser les déplacements doux.

II. Etat initial de l'environnement

A. Les paysages et ses composantes

1. Qu'est-ce que le paysage ?

La notion de paysage, de sa préservation et sa conservation, est devenue une préoccupation, à tel point qu'une loi paysage a été votée en 1993 pour assurer la conservation et la préservation des paysages ayant valeur de patrimoine (loi du 8 janvier 1993 n°93-24 – JO du 9 janvier 1993).

Cette préoccupation paysagère a émergé progressivement au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, jusqu'à devenir une question de société.

L'intérêt historique pour le paysage peut sans doute s'expliquer par les bouleversements rapides et profonds qu'a connu le territoire français depuis une cinquantaine d'années. L'extension désordonnée des villes et des villages, le développement des infrastructures touristiques en montagne comme en bord de mer, les transformations brutales de l'agriculture, les grands réseaux de transport et de marchandises, des énergies et des personnes ont profondément modifié la physionomie du monde qui nous entoure, modifiant par là même notre relation aux paysages : d'outil de production, il est devenu patrimoine qui doit être conservé.

Défini comme le visage d'un pays, le paysage est révélateur de sa culture, de son histoire passée, présente mais aussi future. C'est aussi un système complexe de relations objectives d'ordre fonctionnel (liées aux éléments qui le constituent), technique et scientifique mais aussi d'aspects subjectifs qui relèvent de l'état d'âme, de la sensibilité, de la culture et de l'histoire personnelle de chacun.

Le paysage est le résultat de la rencontre entre un regard et un espace, entre un vécu et une perception.

Pour chaque observateur, un paysage est la représentation mentale et individuelle d'une réalité, et chacun le regarde avec sa sensibilité propre à travers le filtre de son histoire personnelle, de sa culture et de ses centres d'intérêts.

Tout serait paysage, là où notre regard se pose, si notre subjectivité ne nous amenait pas à privilégier certains points plutôt que d'autres : pour le spectateur, les paysages font résonance à un vécu, ils évoquent le souvenir d'expériences primaires, et leur simple évocation active l'émotion. Ainsi, les paysages où ont eu lieu des événements positifs seront appréciés et valorisés par rapport à ceux où ont eu lieu des expériences traumatisantes.

L'appréciation d'un paysage est donc subjective, ce qui rend sa valeur difficilement quantifiable et qualifiable.

Le paysage est une portion d'espace délimitée par un regard, un morceau de territoire qui s'offre à la vue d'un observateur.

Les paysages correspondent à une réalité physique, une portion de nature. Ils sont formés d'éléments naturels, tels que le relief, le sol, la végétation, qui sous l'influence des facteurs climatiques, forment des écosystèmes différents.

Ils résultent également de l'occupation et de l'utilisation des espaces naturels par les hommes. Ils sont les témoins de pratiques rurales traditionnelles des époques lointaines à notre époque actuelle : l'homme a toujours composé avec les éléments naturels pour occuper et aménager l'espace, créant ainsi la diversité des paysages.

De ce fait, permettre à l'homme de construire le paysage correspond à la construction de l'âme du territoire. Ainsi pour le mettre en valeur, il faut connaître l'âme. Le paysage traduit l'attention portée à un lieu, à un territoire. Le terme de paysage peut se décliner différemment : quotidien ou

exceptionnel, rural ou périurbain, en déprise ou fruit de convoitise. Il dépeint l'organisation des différents espaces, leurs interactions, leur histoire et les regards qu'on porte sur eux. Il s'agit d'un véritable élément de cohérence territoriale, qui révèle l'identité du territoire.

2. Les entités paysagères de l'Eure :

La région Haute Normandie possède un Atlas des paysages, publié en décembre 2011 par le Conseil Régional et la DREAL. La commune d'Ezy-sur-Eure est comprise dans deux grandes unités paysagères du plateau de l'Eure :

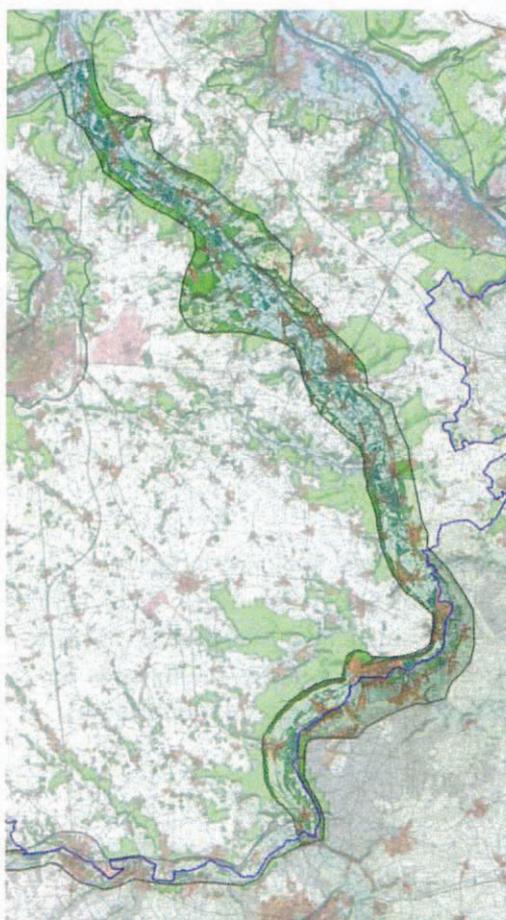
- la vallée de l'Eure de Saint-Georges-Motel à Acquigny,
- la plaine de Saint André.

La vallée de l'Eure de Saint-George-Motel à Acquigny

Prenant sa source dans le Perche, près de Longny-au-Perche, l'Eure s'écoule sur près de 70 km en Haute-Normandie depuis Saint-George-Motel jusqu'à sa confluence avec la Seine à Pont-de-l'Arche. Donnant son nom au département, elle forme une large vallée où se concentrent de nombreuses villes, des infrastructures routières, des espaces agricoles, des grandes zones humides et des boisements conséquents. D'une largeur moyenne, variant entre 3 et 4 km, la vallée de l'Eure s'affiche comme la plus large vallée de Haute-Normandie, après la vallée de la Seine.

L'agriculture y occupe une grande place dans la plaine alluviale et les pentes des coteaux. Seuls les abords très proches de la rivière gardent encore quelques prairies. De nombreuses prairies autrefois pâturées ou plantées de vergers sont aujourd'hui recouvertes de boisements. La vallée se referme sur certains secteurs. De nombreux boisements occupent à présent les fonds de vallées. La vallée reste toutefois très urbanisée en raison de son profil généreux et ouvert.

La vallée de l'Eure



Atlas des paysages de Haute Normandie, 2011.

La vallée de l'Eure se caractérise donc par une dimension à la fois rurale, urbaine et industrielle, un paysage agricole simplifié avec de grandes parcelles cultivées entourées de bois, une présence de l'eau démultipliée par les étangs, un ruban presque continu d'urbanisation et des continuités entre la vallée et le plateau de Madrie et la plaine de Saint-André.

La plaine de Saint-André
Comprise entre les vallées de l'Eure, de l'Avre et de l'Iton, la plaine de Saint-André occupe une grande partie du sud du département de l'Eure. Tout comme le

plateau du Neubourg, elle forme une grande étendue plane vouée aux grandes cultures. Les petites vallées affluentes de l'Eure et la haute vallée de l'Iton (le Sec-Iton) viennent créer des événements boisés dans cette plaine tabulaire. Saint-André de l'Eure, au centre de la plaine, en est la ville principale. Dépourvue de relief marquant, la vue s'ouvre sur d'immenses étendues cultivées ponctuées de boisements isolés.

A l'approche des vallées de l'Eure, de l'Avre ou de l'Iton, nombreux sont les boisements qui accompagnent les petits affluents, dessinant des franges boisées aux limites de la plaine. Les boisements se multiplient le long des vallons pour former de grands massifs aux abords des vallées. Dans ce territoire entièrement géré par l'agriculture, l'habitat se concentre essentiellement en villages de taille moyenne, bien espacés les uns des autres.

La plaine de Saint André

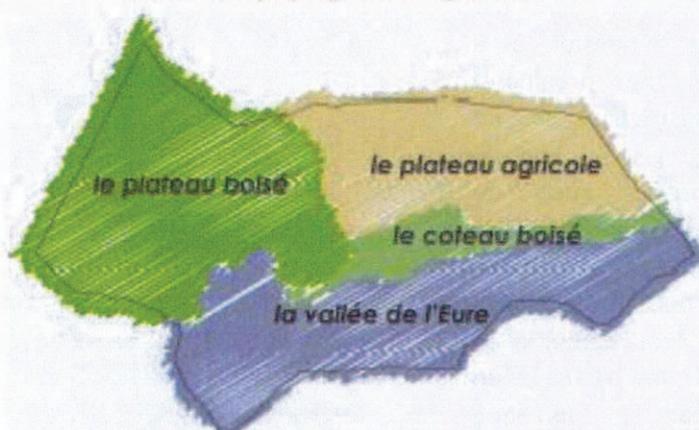


Atlas des paysages de Haute Normandie, Décembre 2011

3. Les unités paysagères à Ezy-sur-Eure

La commune dispose d'une variété importante de paysages aux motifs et usages distincts. Les unités suivantes peuvent être distinguées : le plateau agricole, le plateau boisé, les coteaux boisés et la vallée de l'Eure.

Les entités paysagères d'Ezy-sur-Eure



Source : Bureau d'études Isocèle, 2004.

Le plateau agricole

Cette unité se situe sur le plateau au Nord-Est de la commune. Les paysages appartiennent à l'unité du plateau de Saint André de l'Eure.

Les vues sont longues, stoppées par des fronts boisés lointains ou des bosquets d'animation. L'usage du sol est principalement dédié aux grandes cultures céréalières. Les implantations bâties sont limitées : l'exploitation agricole d'Huberville est l'unique site bâti de cette unité. Les réseaux électriques aériens et les infrastructures routières viennent ponctuer par endroits ce vaste paysage.



Le plateau boisé

Cette unité est située à l'Ouest de la commune. La forêt du Puits des Forges constitue un important massif forestier sur le plateau communal. A plus vaste échelle, elle fait partie du massif forestier d'Ivry.

L'accès à cette unité paysagère est rendu possible par des allées forestières. La départementale et les quelques chemins forestiers créent des tunnels canalisant le regard. Cette unité est peu anthropisée. Il existe une maison forestière dans la partie Nord du massif boisé.



Le coteau boisé

Cette unité constitue la transition entre l'espace du plateau et de la vallée. Dans cette partie de la vallée de l'Eure, les coteaux crayeux sont assez marqués. Cependant les boisements implantés réduisent quelque peu l'impact visuel de cette dénivellation.

Il existe une urbanisation ancienne implantée au pied du coteau. Depuis de nouvelles opérations urbaines sont apparues à flanc de coteau, mais cet espace reste assez bien préservé.

La vallée de l'Eure

Cette unité se situe au Sud de la commune. La vallée à fond plat accueille la majorité de l'urbanisation d'Ezy ainsi que l'Eure, qui marque la limite communale. Si la partie amont de la vallée de l'Eure est considérée comme plus préservée que sa partie aval (Louviers, Val de Reuil...), c'est une ambiance urbaine qui prédomine à Ezy. C'est en effet le lieu privilégié de l'implantation du bâti depuis longtemps (site abrité).



L'espace de la rivière (le cours d'eau et sa ripisylve) est relativement contenu et se démultiplie peu sur le territoire communal. Quelques prairies ont été maintenues et constituent des zones d'expansions des crues. Le risque d'inondation est important au sein de cette unité paysagère.

4. Synthèse et enjeux pour Ezy-sur-Eure

Ezy-sur-Eure se situe au sein de la vallée de l'Eure et à proximité de la plaine Saint-André. Cette position se remarque en raison de la présence de boisements entrecoupés de parcelles agricoles de taille importante, ainsi que le relief et la présence de l'Eure. La commune d'Ezy se distingue par 4 unités paysagères :

- Le plateau agricole qui se caractérise par de grandes cultures céréalières ;
- Le plateau boisé, situé à l'Ouest du territoire, est constitué par un important massif forestier : la Forêt du Puits des Forges ;
- Le coteau boisé constitue la transition entre le plateau et la vallée de l'Eure ;
- La vallée de l'Eure qui représente la limite communale au Sud du territoire.

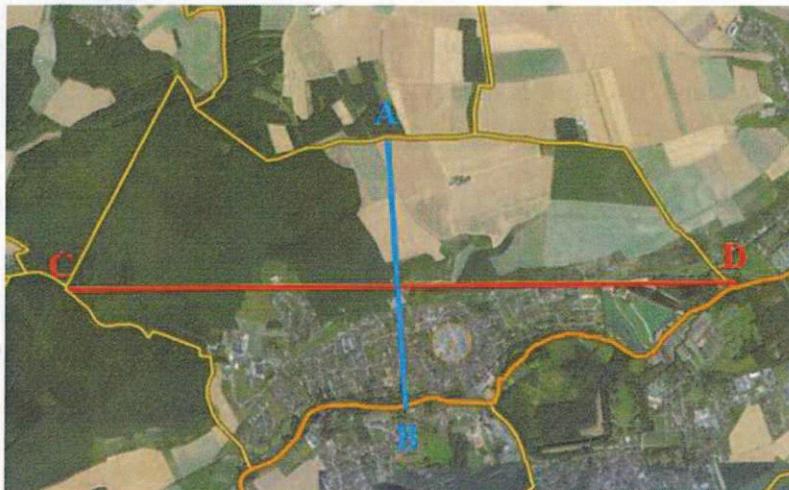
Enjeux :

- Protéger les coteaux boisés et les plateaux boisés,
- Protéger la vallée de l'Eure et ses abords,
- Assurer la transition paysagère entre les espaces construits et les espaces naturels et agricoles.

B. Le milieu physique

1. La topographie

La commune d'Ezy-sur-Eure, qui couvre 892 hectares, appartient à l'entité paysagère de la plaine de Saint-André et de la vallée de l'Eure de Saint-George-Motel à Acquigny. Caractérisé par un plateau ondulé traversé de nombreuses vallées. La vallée de l'Eure présente un profil dissymétrique dont les coteaux cadrent l'implantation du bourg d'Ezy-sur-Eure. Au Sud, la limite communale épouse le fond de vallée matérialisée par la rivière de l'Eure.

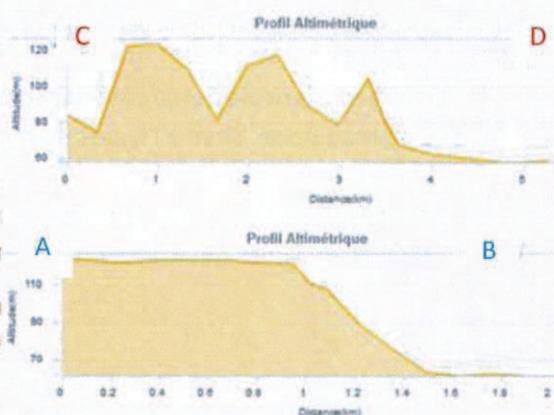


La commune d'Ezy-sur-Eure est à l'interval de deux régions donc raccrochée à deux entités paysagères et donc à celle du thymerais-drouais également.

Le relief d'Ezy-sur-Eure, qui reprend les caractéristiques André, s'organise comme suit :

- La partie Sud correspond à la vallée de l'Eure ;
- La partie Nord apparaît comme la plus élevée, surplombant les autres secteurs du territoire co la vallée de l'Eure dont l'altitude se trouve à un n

Le relief de la commune va du secteur le moins élevé au le plus élevé au Nord, avec le plateau. D'Ouest en Est importante, avec des pentes relativement abruptes.



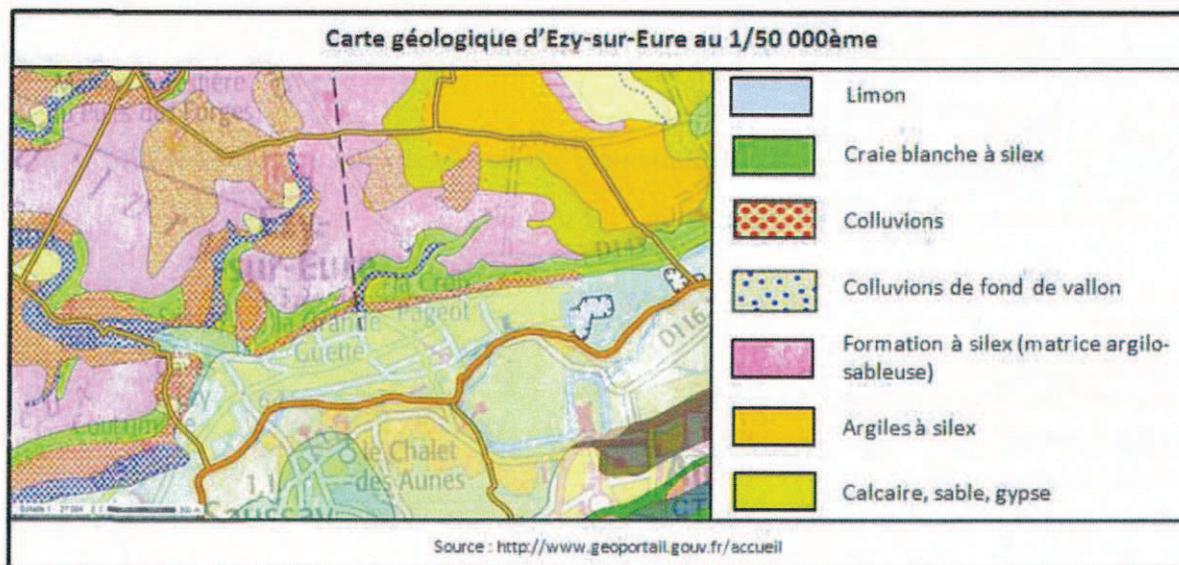
Source : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

2. La géologie

La structure géologique du sous-sol de la région est intimement liée à l'histoire géologique du bassin parisien dont elle fait partie.

Les couches sédimentaires d'Eure et d'Eure-et-Loir sont principalement des craies déposées au Crétacé supérieur entre – 100 et – 65 millions d'années.

La majeure partie de la commune d'Ezy-sur-Eure se situe dans la vallée et repose sur des alluvions récentes qui correspondent à des dépôts de débordement ou de fin de crue. Celles-ci reposent sur des alluvions anciennes composées de galets siliceux dans une matrice argilo-sableuse riche en fer. Les coteaux sont plutôt constitués de craie tandis que le plateau est quant à lui constitué d'argile à silex. Ces formations, parfois très épaisses, masquent la craie et constituent une véritable roche mère. Ces argiles à silex sont recouvertes d'une faible épaisseur de limons caillouteux propices à la culture.



L'intégralité du territoire est concernée par l'affleurement de ces couches rocheuses. On y retrouve différentes formations rocheuses :

- Formation résiduelle à silex : elle se trouve à proximité de la surface et est le plus couramment recouverte d'une couche de limons à silex. Son apparence est variable, elle est en générale brune ocre. On y trouve de nombreux silex fragmentés ;
- Limons à silex : d'aspect terreux brun gris, ils renferment des silex en forte proportion ;
- Alluvions : elles proviennent de débris transportés par le cours d'eau et déposés au fond de celui-ci. Elles se trouvent donc dans les fonds de vallées plus importantes et se caractérisent par des limons, limons sableux et de la tourbe.
- Colluvions : ils proviennent du remplissage des vallées secondaires par des limons, limons sableux et limons à silex, qui ont subi un faible transport à la différence des alluvions.

On retrouve par conséquent différents types de sols sur la commune : le sol principalement à silex, une tendance sablonneuse et un sol d'apport alluvial.

Les craies blanches à silex datent du turono-sénonien. Elles sont observées sur les coteaux de la vallée de l'Eure et de ses affluents. La formation de craie est recouverte par une formation résiduelle à silex. Vers l'Est, cette formation crayeuse a été façonnée par des processus d'altération (argile à silex) ou d'érosion (quaternaire). Les fonds de vallées sont recouverts d'une couche récente d'alluvions limono-sableux. La moitié Sud du territoire de la commune d'Ezy-sur-Eure est principalement implantée sur une couche d'alluvions, tandis que la moitié Nord du territoire est ancrée sur une couche résiduelle de silex.

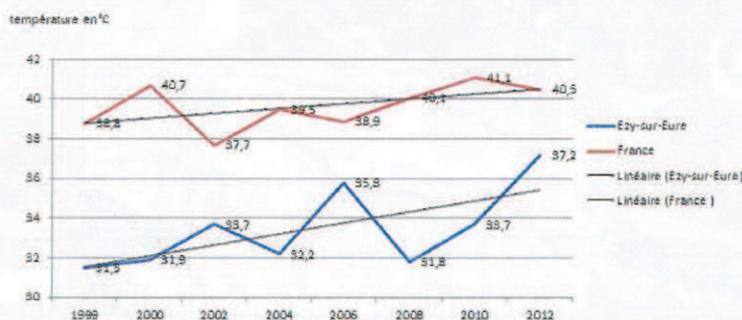
3. Le Climat

Evolution des pics températures à Ezy-sur-Eure

Depuis 1999, les températures maximales observées en France et sur la commune d'Ezy-sur-Eure ont augmenté. En effet, en France, les plus hauts pics observés depuis dix ans fluctuent autour de 39°C avec des pics à 40° sur les cinq dernières années.

Sur Ezy-sur-Eure, les pics de température sont bien moindres puisqu'aux alentours de 35°C. Pour autant, on constate que la tendance est à l'augmentation de la température lors des pics ainsi que l'augmentation de leur fréquence saisonnière.

Evolution des pics de température entre 1999 et 2012

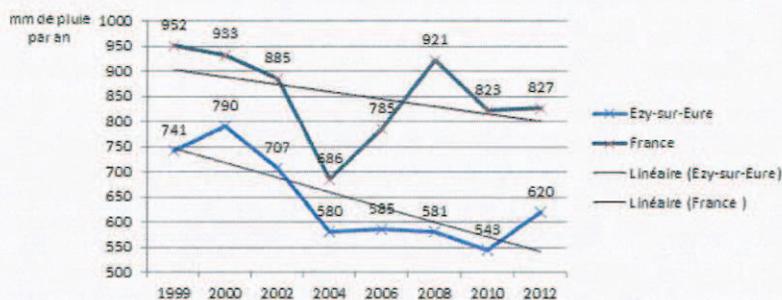


Source : Météo France, 2014

Hauteur de précipitations par saison à Ezy-sur-Eure

En 2013, la commune d'Ezy-sur-Eure a connu 661 millimètres de précipitation, contre une moyenne nationale de 827 millimètres de précipitations, soit un chiffre nettement inférieur à la moyenne nationale. Sur la décennie observée, les précipitations n'ont fait que se réduire. En effet, en 1999, on recensait 741 millimètres de pluie soit 80 millimètres de moins en un peu plus de dix ans.

Evolution de la pluviométrie entre 1999 et 2014



Source : Météo France, 2014

La commune d'Ezy-sur-Eure est en bordure de la région Centre qui fait partie des territoires où la pluviométrie est la plus faible en France. Néanmoins, les précipitations sont relativement fréquentes, environ 150 jours par an.

Ce phénomène est propre à ses caractéristiques géomorphiques, mais il tend à s'accroître du fait du changement climatique qui s'observe depuis le début du XX^e siècle. En effet, le réchauffement de l'atmosphère induit des changements climatiques importants, qui pourraient avoir des conséquences avérées si rien n'était fait pour limiter l'augmentation des températures moyennes mondiales.

La lutte contre le changement climatique, la mise en place d'une société plus sobre énergétiquement et le développement des énergies renouvelables sont des axes essentiels du Grenelle de l'Environnement. La mise en œuvre du Grenelle passe par des réalisations concrètes au niveau des territoires notamment à l'échelon régional à travers le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Il

s'agit d'un cadre stratégique et d'un outil d'aide à la décision, élaboré conjointement par l'Etat et la Région.

En mars 2013, la région Haute-Normandie a adopté son SRCAE. Il définit, dans le domaine du climat, de l'air et de l'énergie, des orientations et des objectifs quantitatifs et qualitatifs régionaux portant sur :

- La lutte contre la pollution atmosphérique ;
- La maîtrise de la demande énergétique ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'Agglomération du Pays de Dreux a approuvé son Agenda 21 en septembre 2014. Elle est en cours d'élargissement de son Plan Climat Energie Territorial (PCET). Ce document vise lui aussi à lutter contre le changement climatique et à s'adapter aux conséquences de celui-ci en mettant en œuvre le développement durable du territoire.

C. Les ressources naturelles

1. La ressource en eau

La commune d'Ezy-sur-Eure fait partie du bassin Seine-Normandie, plus exactement le bassin de la Seine et les fleuves côtiers normands. Il s'agit du territoire où toutes les eaux qui coulent aboutissent soit à la Seine, soit aux petits fleuves côtiers normands. Sont donc comprises les régions Île-de-France, la plus grande part des deux Normandie, mais aussi le Sud de la Picardie, une grande partie de la Champagne-Ardenne, le Nord de la Bourgogne et enfin le Nord du Centre.

a. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie

La loi sur l'eau de 1992 concrétise l'idée de prendre en compte les milieux aquatiques et leur sauvegarde, en affirmant la nécessaire gestion équilibrée de l'eau et en instituant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (le SDAGE). Ce schéma doit fixer sur chaque grand bassin hydrographique les orientations fondamentales de cette gestion.

Arrêté le 20 décembre 2015 pour une mise en application dès le 1^{er} janvier 2016, le SDAGE du bassin Seine-Normandie est organisé autour de huit grands défis :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux polluants classiques,
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques,
- Diminuer les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants,
- Protéger et restaurer la mer et le littoral,
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future,
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides,
- Gérer la rareté de la ressource en eau,
- Limiter et prévenir le risque d'inondation.

b. La disponibilité de la ressource en eau

La politique de l'eau est organisée par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, qui transpose, notamment, la directive cadre sur l'eau de 2000, directive européenne. La France s'est engagée, par ces textes, à atteindre un certain nombre d'objectifs pour la qualité des rivières, plans d'eau, littoraux et nappes de son territoire. Ces objectifs sont exprimés par référence à une échelle de qualité des milieux qui intègre l'ensemble des critères : le « bon état des eaux ». Pour être en « bon état », une portion de rivière, de littoral ou une nappe doit respecter des normes sur l'ensemble des paramètres, et non pas une moyenne ou un état général. L'échéance finale pour atteindre l'objectif est 2027, mais deux rendez-vous intermédiaires sont fixés : 2021 et, plus près de nous, 2015.

Les nappes situées dans le sous-sol du Drouais sont issues de la grande nappe de la craie sous-alluviale de la Vallée de l'Avre, la plus importante du bassin versant de Seine-Normandie. Cette nappe est due à l'infiltration d'eau à travers la couche rocheuse de craie du sous-sol, retenue par une couche d'argile.

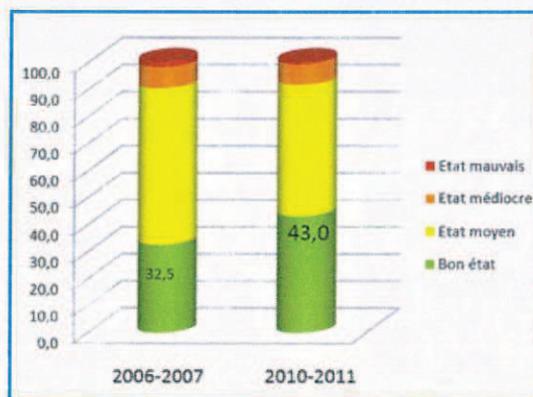
Le taux de remplissage de la nappe de Craie Nord est aujourd'hui qualifié de « normal, à tendance plutôt élevée ». La profondeur moyenne de la nappe était de 22,46 mètres en 2013. Soit un chiffre en baisse par rapport à 2012 où cette profondeur moyenne était de 24,36 mètres.

De manière générale, Ezy-sur-Eure a une pluviométrie faible, proche de la plus basse de France. Cette situation, due à un microclimat local, rend d'autant plus important l'apport en eau des rivières et des nappes, une ressource à préserver.

Sur l'ensemble du bassin, dans une optique de plus long terme, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie affirme que « le niveau quantitatif des eaux souterraines n'est pas un enjeu majeur du bassin Seine-Normandie, d'autant que la consommation d'eau potable, grande utilisatrice d'eaux de surface en région parisienne, stagne ».

En 2013, la nappe de la craie Normande et Picarde présentait une tendance à la hausse sur la quasi-totalité des piézomètres et pour laquelle la recharge hivernale s'est poursuivie. Les conditions pluviométriques ont permis à une majorité des points de suivi de dépasser les normales de saison.

Evolution de l'état écologique des stations entre 2006-2007 et 2010-2011



Source : agence de l'eau Seine-Normandie

c. La qualité des cours d'eau

Cette dernière décennie, la qualité des cours d'eau du bassin Seine-Normandie a connu une amélioration continue et générale. Ce constat a été établi à partir des deux indicateurs suivants :

- L'état écologique des cours d'eau, qui a connu une forte amélioration entre 2006 et 2011. L'état écologique d'un cours d'eau est en quelque sorte sa «santé» écologique : il s'agit de la situation des écosystèmes aquatiques. Chaque portion de cours d'eau donne lieu à une classification en cinq niveaux : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais ;
- La teneur en nitrates, a également diminué de façon significative, notamment la teneur en phosphore.

Les analyses effectuées sur les périodes 2006-2007 et 2010-2011 sur 458 points de mesure montrent que la proportion de stations en bon état écologique est passée, en 5 ans, de 32,5% à 43%. Sur ces 458 points de mesures, 111 stations (24%) s'améliorent (dont 81 passent en bon état), 116 stations restent en bon état, et 55 se dégradent (12%).

La « qualité chimique »

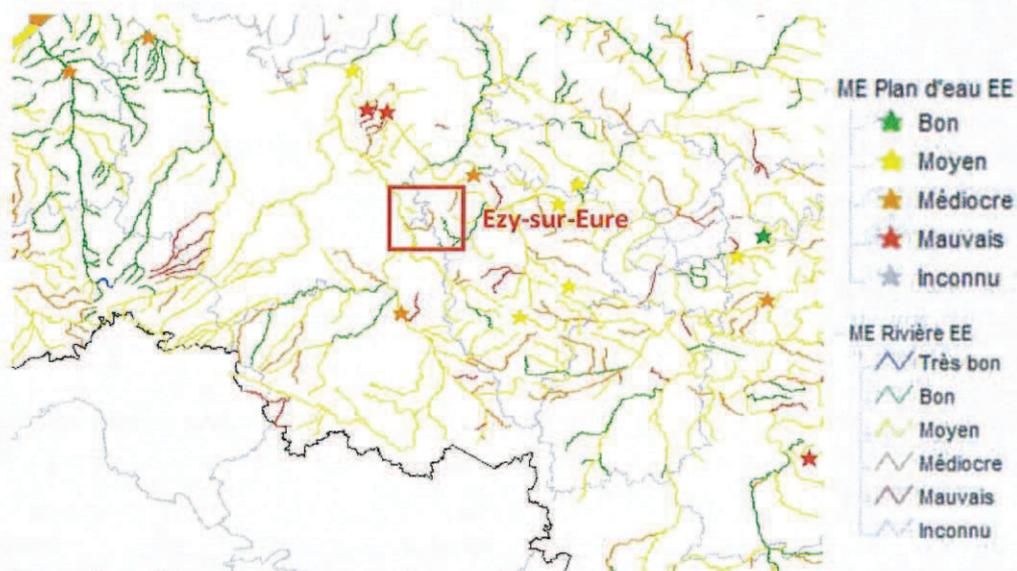
La qualité dite "chimique" des cours d'eau concerne les molécules que l'on retrouve dans les eaux qui y coulent. Comme ces composants sont très nombreux, la qualité est résumée par un indicateur unique. Un seul paramètre non conforme suffit à considérer qu'une eau n'est pas en "bon état" chimique, même si tous les autres sont bons.

Selon cet indicateur, 25% des eaux du bassin se sont améliorées entre 2007 et 2010, et l'on atteint une proportion de 31% des portions de rivières en bon état.

Mais ce résultat cache une amélioration spectaculaire, car un seul paramètre déclassé à lui tout seul un grand nombre de portions de cours d'eau, les "hydrocarbures aromatiques polycycliques" (HAP). Sans eux, 92 % des rivières du bassin sont en bon état chimique.

La qualité « écologique »

L'Eure passant au Sud de la commune d'Ezy-sur-Eure est en bon état chimique (cf. carte ci-contre). L'état écologique de la rivière de l'Eure entre 2010 et 2011 est qualifié de moyen (cf. carte ci-contre), d'après le référentiel cartographique du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2014 du bassin Seine-Normandie. Un bon état écologique est attendu à l'horizon 2027.

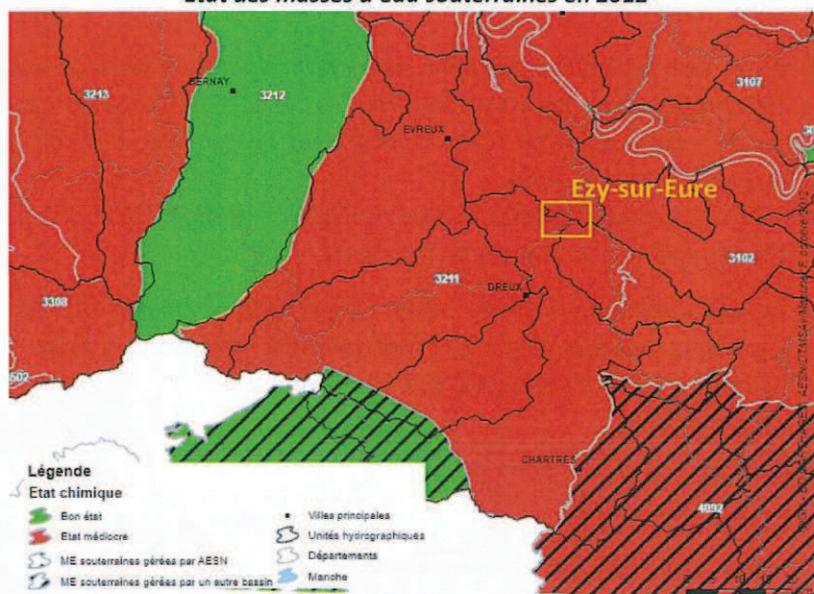
Etat écologique 2010-2011

Source : <http://carmen.carmencarto.fr>

d. La qualité des nappes souterraines

D'après l'indicateur de la qualité chimique de l'eau, les nappes d'eau souterraines du bassin Seine-Normandie sont en grande majorité en état médiocre. Sur 53 nappes (on parle de masses d'eau), 39 sont restées en état médiocre entre 2007 et 2010, deux ont perdu leur bonne qualité, cinq se sont améliorées et seules sept sont restées en bon état.

Cette situation est principalement due à deux causes : les pesticides, qui affectent 68% des 53 masses d'eau ; et les nitrates, qui affectent 30% des 53 masses d'eau.

Etat des masses d'eau souterraines en 2012

Source : www.eau-seine-normandie.fr, carte_6.

A l'échelle du bassin Seine-Normandie, au cours de la période septembre 2012 à décembre 2013, la situation des cours d'eau et des nappes s'est progressivement améliorée du fait d'une pluviométrie supérieure à la normale.

Au 1^{er} mai 2014, les deux tiers des nappes phréatiques (76%) affichent un niveau normal à supérieur à la normale.

e. La gestion de la ressource en eau sur Ezy-sur-Eure

Ezy-sur-Eure s'inscrit dans le bassin « Eure-amont ». Cette unité hydrographique est majoritairement couverte par une agriculture de types grandes cultures céréalières, à l'exception de l'amont où subsiste encore de l'élevage dans le Perche. Sur l'ensemble de l'Unité Hydraulique (UH) le bon état écologique n'est pas atteint en raison d'altérations morphologiques, de pollutions diffuses et ponctuelles.

Le sous-bassin de La Loupe est particulièrement dégradé.

L'existence d'une zone protégée au titre de Natura 2000 (la vallée d'Eure de Maintenon à Anet et les vallons affluents) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides de la vallée de l'Eure et de ses affluents.

Le SDAGE, pour la période 2016-2021, identifie les enjeux suivants :

- Restaurer la continuité écologique et la diversité des habitats (rivière classée migrateurs),
- Limiter l'érosion et le ruissellement,
- Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines,
- Assurer la gestion quantitative des eaux souterraines,
- Protéger les bassins d'alimentation de captage.

Les actions principales à engager pour la période 2016-2021, dans la continuité des actions déjà engagées sur le programme précédent :

- Réduction des pollutions des collectivités
 - o Réhabilitation du réseau pluvial et du réseau d'assainissement,
 - o Mesure de traitement des eaux usées.
- Réduction des pollutions des industries
 - o Mesure de réduction des pollutions « sites et sols pollués »,
- Réduction des pollutions agricoles
 - o Réduction des transferts de fertilisants, pesticides et d'intrants,
 - o Elaboration d'un programme d'action Erosion,
 - o Développement des pratiques pérennes à faibles intrants.
- Protection et restauration des milieux
 - o Mesure de restauration hydro morphologique des cours d'eau,
 - o Restauration des continuités écologique,
 - o Gestion des zones humides.

Afin de répondre aux objectifs de bon état écologique des cours d'eau et des nappes d'ici 2021, la commune d'Ezy-sur-Eure a pour enjeux spécifiques sur son territoire, en termes d'actions possibles au travers du PLU :

- L'amélioration du réseau d'eau usée qui fait aujourd'hui l'objet de travaux pour mise aux normes et rééquilibrage au vue des besoins actuels et à venir du territoire (STEP éq.4000 habitants),
- Le calibrage des infrastructures de gestion des eaux usées : il est nécessaire de prévoir une extension pour la STEP,

- Le renforcement de la surveillance des sites et sols pollués. En effet, la commune comprend plusieurs ICPE ainsi qu'un site BASOL, situé à proximité d'un point de captage d'eau potable qui fait l'objet d'une surveillance de la part de l'Etat,
- Protection de la ressource et des milieux : la commune est identifiée au titre du SRCE comme un territoire d'intérêt interrégional en matière de biodiversité (voir partie Trame verte et bleue ci-après). De fait, il s'agira de renforcer les actions de préservation de la biodiversité (site NATURA 2000,...) par au travers des outils réglementaires du PLU.
De même, la protection de la ressource passe par la continuité dans la protection des périmètres de captage d'eau potable et sur Ezy-sur-Eure du captage du Pont Saint Jean. A ce titre, le SIAVEUR, en charge de la gestion de l'eau, a lancé une étude hydrologique et environnementale des Bassins d'Alimentation de Captages sur le Pont Saint Jean et La Forêt de Roseux (Croth) afin de suivre au plus près la qualité de l'eau produite.

L'Agglo du Pays de Dreux ne prend en charge la production de l'eau potable que sur l'ancien périmètre des 19 communes de Dreux agglomération. Par conséquent, la production d'eau potable pour la commune d'Ezy sur Eure n'est pas à la charge de l'Agglo du Pays de Dreux. Par ailleurs, la distribution de l'eau reste de la compétence des communes.

L'Eau, son traitement, son adduction et sa distribution sont de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Approvisionnement en Eau de la Vallée d'Eure. La gestion du service d'eau est assurée par SUEZ.

La commune d'Ezy-sur-Eure est alimentée en eau potable par le mélange des forages de Pont Saint Jean (DUP du 04/12/2009) et de Forêt de Roseaux (DUP du 04/03/1992). L'alimentation en eau potable de la commune se fait à partir d'un réservoir d'une capacité de 1500m³ qui alimente l'ensemble d'Ezy-sur-Eure et de Croth.

En 2014, les résultats publiés par l'ARS (agence régionale de santé) révèlent une eau de très bonne qualité bactériologique, conforme à la référence de qualité (turbidité), contenant des nitrates (moyenne : 38 mg/L), calcaire, très peu fluorée, conforme à la limite de qualité pour les pesticides analysés. L'ARS publie la conclusion suivante : L'eau distribuée en 2010 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Conformité de l'eau potable	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés
Conformité bactériologique	Oui
Conformité physico-chimique	Oui
Respect des références de qualité	Oui

Source : Ministère de la Santé

Dans le secteur d'Ezy-sur-Eure, classé en zone de vulnérabilité aux nitrates d'origine agricole et sensible à l'eutrophisation, la maîtrise de l'assainissement et de ses rejets directs et indirects de nitrates d'origine agricole et d'autres composés d'azote susceptibles de se transformer en nitrates, implique une vigilance accrue. En effet, sur cette partie du territoire, la pollution des eaux menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

L'eau potable distribuée en octobre 2014 est considérée comme une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (cf. tableaux).

Paramètres analytique			
Paramètres	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en NH ₄)	< 0,01 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Aspect (qualitatif)	0		
Bact. aer. revivifiables à 22°-68h	< 1 n/mL		
Bact. aer. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL		
Bactéries coliformes / 100 mL-MS	< 1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Chlore libre	0,18 mg/L Cl ₂		
Chlore total	0,21 mg/L Cl ₂		
Conductivité à 25°C	706 µS/cm		≥ 200 et ≤ 1100 µS/cm
Entérocoques / 100 mL-MS	< 1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli / 100 mL-MF	< 1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Nitrites	< 0,05 mg/L	≤ 0,1 mg/L	
Odeur	0		
Saveur	1		
Sulfates	11,2 mg/L		≤ 250 mg/L
Température de l'eau	19,4°C		≤ 25°C
Turbidité néphélobimétrique NFU	< 0,30 NFU		≤ 2 NFU
pH	7,42 unitépH		≥ 6,5 et ≤ 9 unitépH

Source : Ministère de la santé, 2015.

f. Eaux pluviales et eaux usées

L'assainissement consiste à retraiter les eaux usées utilisées par les habitants, et les eaux de ruissellement de façon à ce qu'elles retrouvent une propreté suffisante pour être rejetées sans risque dans le milieu naturel. Il peut se faire de façon collective (réseau d'égout relié à une station d'épuration) ou individuelle (avec des systèmes de type fosse septique, non reliés au réseau).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'Agglomération du Pays de Dreux a reçu la compétence assainissement pour l'ensemble des 78 communes de son territoire. A l'heure actuelle, l'ensemble des données communales fait l'objet d'un recensement pour ensuite conduire à une étude d'assainissement à l'échelle des 78 communes, selon les besoins de chacune.

La commune d'Ezy-sur-Eure a transféré la gestion de l'assainissement des eaux usées à l'Agglo du Pays de Dreux. Le réseau d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales est un système séparatif sur la commune. Les réseaux publics représentent une longueur totale de 14 kilomètres linéaires. 1344 branchements existants au réseau d'eaux usées ont été recensés. Il existe 2 postes de refoulement dont 1 à l'intérieur de la station d'épuration.

Il existe une station d'épuration à boues activées, d'une capacité de 4000 Equivalent-Habitant. Etant donné l'évolution constante de la population communale, la municipalité a engagé une réflexion sur l'extension de la station d'épuration. Plusieurs parcelles limitrophes pourraient être rapidement mobilisables.

En 2009, les travaux suivants ont été engagés :

- Réhabilitation du bassin d'orage et mise en sécurité de la Station d'Épuration d'Ezy.
- Mise en place des équipements d'auto-surveillance pour la Station d'Épuration d'Ezy.
- Reconstruction de la filière boues et restructuration du réseau d'assainissement des eaux usées.

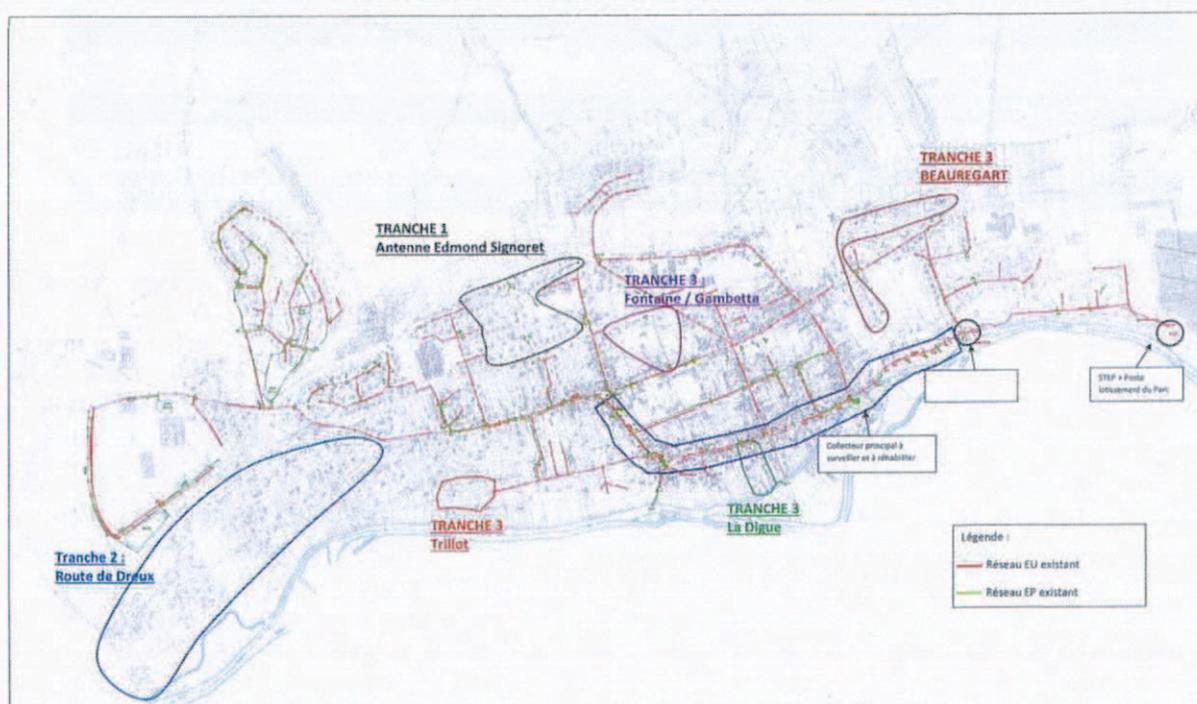
Concernant les eaux pluviales, la commune a conservé la gestion au titre d'une convention de mandat. Par conséquent, toute information technique relative à l'assainissement des eaux pluviales est donc à solliciter directement auprès de la commune.

Le règlement d'assainissement collectif de l'Agglo du Pays de Dreux, voté en Conseil Communautaire du 26/01/2015, fixe le principe de la gestion des eaux pluviales à la parcelle (infiltration précédée ou non d'une cuve de récupération par exemple).

En cas d'impossibilité avérée de gérer l'ensemble des eaux pluviales à la parcelle, il peut être octroyé une autorisation d'évacuer les eaux pluviales vers le réseau public lorsqu'il existe, mais avec un débit de fuite limité.

En l'absence d'un réseau public de collecte des eaux usées, les propriétés doivent être dotées d'un système d'assainissement non collectif conforme à la réglementation. L'assainissement non collectif est une compétence gérée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'Agglo du Pays de Dreux.

Réseau d'eaux pluviales et usées et projet d'extension



Source : Service Assainissement, Agglo du Pays de Dreux, 2016.

2. La gestion des déchets

a. La gestion des déchets en Eure

Le département de l'Eure est concerné par trois plans d'élimination des déchets :

- un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) a été réalisé en décembre 2007 ;
- un schéma régional de gestion des déchets du BTP de Haute-Normandie adopté en 2002 ;
- le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) a été approuvé le 11 septembre 1995. Ce plan régional couvre les déchets spéciaux, qu'ils soient d'origine industrielle ou non.

b. La collecte des déchets sur la commune d'Ezy-sur-Eure

L'Agglo du Pays de Dreux, à laquelle appartient la commune d'Ezy-sur-Eure, est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

La collecte des déchets ménagers s'effectue une fois par semaine sur Ezy-sur-Eure (le lundi), en collecte générale. La collecte sélective s'effectue le mardi. Concernant les déchets verts et organiques, la collecte est réalisée le mercredi.

Après la collecte, les ordures ménagères sont acheminées vers l'usine d'incinération de Seresville-Mainvilliers, qui élimine les deux tiers des ordures ménagères du département. Cette usine d'incinération est aussi productrice d'électricité dans la mesure où elle valorise l'énergie de l'incinération des ordures ménagères, ce qui permet d'alimenter le réseau électrique local.

L'Agglomération du Pays de Dreux a signé un partenariat avec la société ORISANE qui permet une valorisation (production d'énergie) de 60% des déchets collectés sur le territoire.

Les déchetteries les plus proches se situent à Anet, Ivry-la-Bataille et Saint-André-de-l'Eure. Les habitants de l'Agglo du Pays de Dreux ont accès gratuitement aux 10 déchetteries du territoire.

Depuis fin mai 2004, afin de contrôler les déchets des professionnels du bâtiment et des espaces verts et de les mettre à contribution pour le service rendu, un partenariat entre le SIDOM et les organisations professionnelles du bâtiment et des travaux publics a été mis en place avec un système de badge d'autorisation d'accès.

3. L'énergie

a. L'électricité

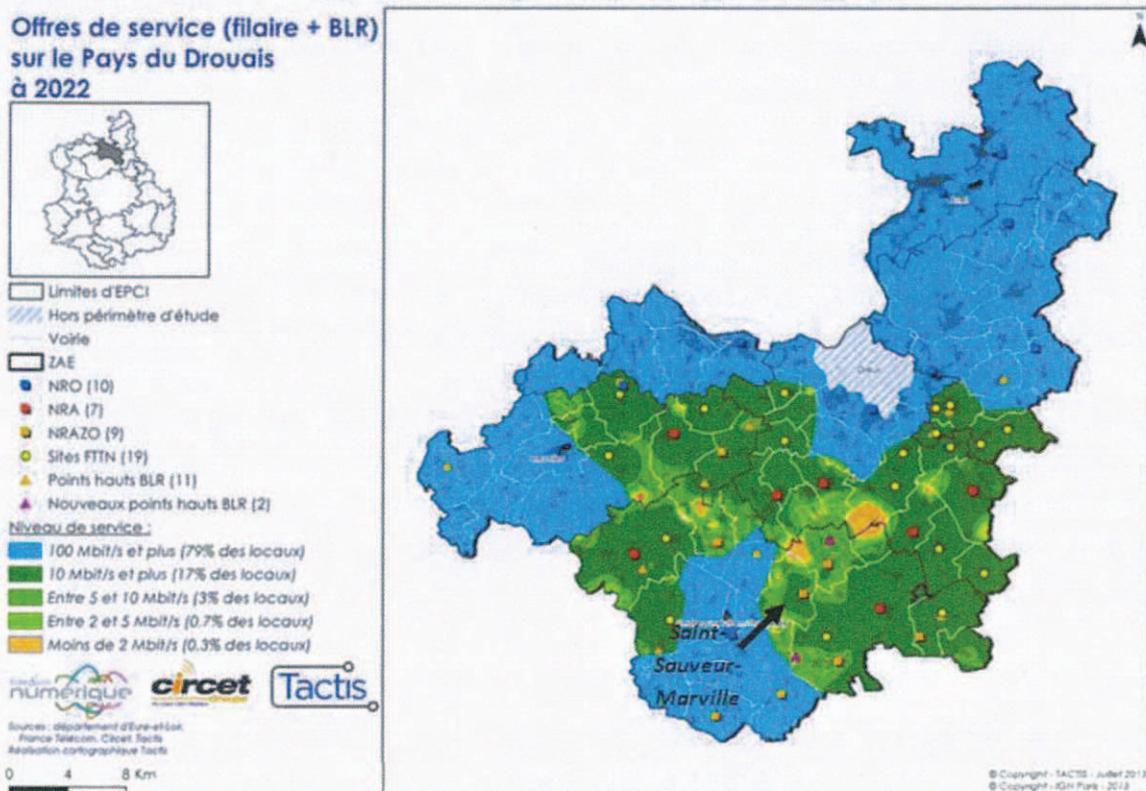
La commune est desservie par un réseau électrique collectif qui a été cédé, après réalisation, à ERDF, pour l'exploitation. La commune est adhérente au siège 27 qui gère la partie extension /réhabilitation de réseau, services aux communes, éclairage public, déploiement de borne de recharge électriques pour véhicule électrique.

b. Le gaz

GrDF est l'entreprise de distribution de gaz dans de nombreuses communes du département de l'Eure dont Ezy-sur-Eure.

4. La fibre optique

Carte de déploiement de la fibre optique sur l'Agglo du Pays de Dreux



Source : Agglo du Pays de Dreux

L'ancienne communauté d'agglomération de Dreux (Dreux Agglomération) a réalisé en 2010 l'étude de son schéma directeur d'aménagement numérique très haut débit. Cette étude a permis de conclure que la desserte fibre optique de la grande majorité de la population et des entreprises de l'agglomération est d'un intérêt stratégique pour l'attractivité du territoire. L'objectif d'aménagement numérique très haut débit approuvé par le Conseil communautaire en juin 2010 est une desserte fibre optique de type fibre à l'abonné pour environ 93 % de la population, correspondant à la totalité des communes urbaines et aux centre-bourgs des communes rurales.

Le projet de développement de la fibre est aujourd'hui élargi au nouveau périmètre de l'agglomération de Dreux. A terme, l'ensemble des 78 communes devrait être connecté. Les travaux ont d'ailleurs commencé début 2011.

Le Conseil général d'Eure-et-Loir a été parmi les 10 premiers départements français à adopter, dès 2010, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), afin d'accélérer le déploiement des infrastructures de communication électronique à très haut débit.

Un SDTAN constitue un référentiel commun autour duquel doivent se regrouper les acteurs publics pour favoriser la convergence des actions publiques à tous niveaux. Ce document d'objectifs de desserte du territoire prend en compte la diversité des acteurs potentiels (acteurs privés, collectivités, concessionnaires...), ainsi que leur mode de collaboration pour déployer des infrastructures à moindre coût sur le long terme.

Le Conseil général d'Eure-et-Loir a créé le syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique pour mettre en œuvre son SDTAN. Sa mission est de coordonner le réseau d'acteurs publics chargé de veiller à l'équipement du département en Très Haut Débit.

Le SMO Eure-et-Loir numérique gère les relations avec les opérateurs de télécommunication, le suivi et le contrôle de la construction et de l'exploitation des installations, et le portage financier des investissements. Cette structure permet de coordonner le déploiement des investissements en associant les élus aux décisions.

L'Agglo du Pays de Dreux a passé un contrat avec le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique (ELN) pour le déploiement des infrastructures de Haut et de Très Haut Débit Internet sur le territoire. C'est lui qui se chargera de ce déploiement, excepté sur la

commune de Dreux où Orange s'est engagé à le faire. Le déploiement se fera en plusieurs phases, en fonction de la densité de population, du nombre d'entreprises et des équipements publics. Le programme prévoit que, d'ici 2022, 79 % des habitants pourront bénéficier d'un débit Internet d'au moins 100 Mbit/s grâce à la fibre optique, ce qui représente une majorité des communes de l'Agglo du Pays de Dreux. Elle sera installée dans chaque rue : c'est la fibre optique à l'habitant (= FttH).

Aujourd'hui, le débit pour la commune d'Ezy-sur-Eure est de 10 Mbits/s. Le débit attendu d'ici 2016 est de 100 Mbits/s.

5. Les énergies renouvelables

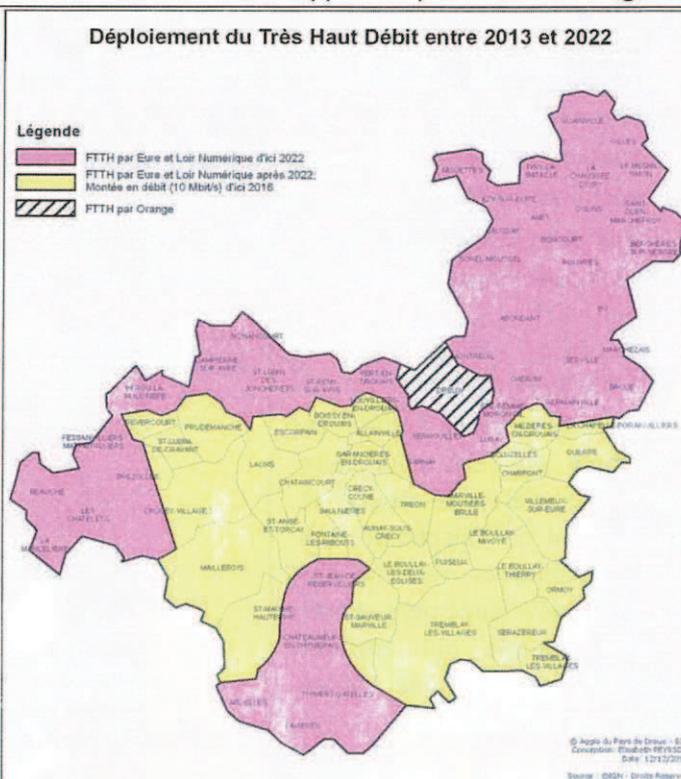
Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de Haute Normandie a été élaboré en application de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement afin de définir une stratégie régionale permettant de contribuer aux engagements nationaux et internationaux de la France sur les questions du climat, de l'air et de l'énergie.

Le schéma est un document d'orientations régionales à l'horizon 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air, de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables (notamment au travers du Schéma Régional Eolien).

Le SRCAE de Haute-Normandie a été approuvé le 21 mars 2013.

Les objectifs globaux du SRCAE de Haute-Normandie en matière d'énergies renouvelables sont les suivants :

- Mobiliser efficacement le potentiel éolien terrestre ;



Source : Agglo du Pays de Dreux,

- Développer des chaudières biomasse industrielles et collectives à haute performance environnementale ;
- Structurer et développer les filières biomasse en région ;
- Structurer une filière et valoriser le potentiel de méthanisation ;
- Développer la production d'énergie électrique solaire ;
- Développer la récupération et la mutualisation des énergies fatales⁶.

a. L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est l'utilisation de la force du vent pour faire tourner des aérogénérateurs et produire ainsi de l'électricité. Les progrès techniques récents ont entraîné un développement rapide de cette énergie qui apparaît aujourd'hui comme une filière mature mais peu exploitée.

L'état des lieux et les potentiels de l'éolien terrestre se basent principalement sur le Schéma Régional Eolien (SRE) rédigé en 2011 par l'Etat et la Région. Ce document est annexé au SRCAE.

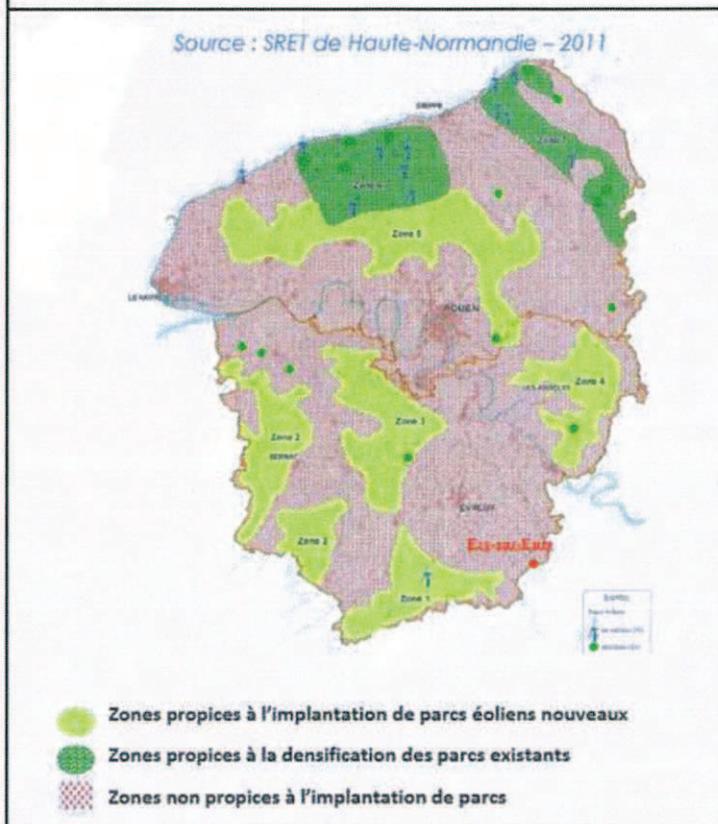
Les zones propices au développement éolien sont définies au vu des critères naturels (vitesse des vents) et contraintes techniques (circulation aérienne autour de la base militaire d'Evreux par exemple).

Le département de la Seine-Maritime accueille la majorité des parcs en production de la région et une grande partie des parcs autorisés.

Le département de la Seine-Maritime comprend 16 parcs éoliens en production pour 95 éoliennes et 200,8 MW, 11 parcs éoliens autorisés à construire comprenant 67 éoliennes pour une puissance totale installée de 149 MW. Le département de l'Eure composé de plateaux céréaliers très propices à l'implantation de parcs éoliens, rattrape peu à peu son retard par rapport à la Seine-Maritime. En effet, 3 parcs éoliens sont en production, comprenant 14 éoliennes pour une puissance installée de 31 MW, 4 parcs éoliens autorisés comprenant 21 éoliennes pour 42,2 MW de puissance à installer.

Toutefois, selon le SRE, il n'existe pas de zone propice à l'implantation d'un parc éolien sur la commune d'Ezy-sur-Eure (cf. carte ci-avant) pour des raisons environnementales et techniques. En effet, l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal d'Ezy-sur-Eure aurait des impacts très forts sur les milieux naturels et la biodiversité. Indépendamment des effets sur la biodiversité, Ezy-

Zones propices à l'implantation d'éoliennes et parcs en service



⁶ L'énergie fatale représente l'énergie produite par un processus dont la finalité n'est pas la production de cette énergie, c'est une énergie souvent perdue si elle n'est pas récupérée et/ou valorisée. Les énergies fatales sont de diverses natures (chaleur, froid, gaz, électricité). Définition d'Energie 2020, un pôle d'excellence régional.

sur-Eure ne peut accueillir d'éoliennes pour des raisons techniques : les massifs boisés et les vallées comportent des conditions défavorables à l'implantation d'éoliennes compte tenu des turbulences et des vents trop faibles. La pente des coteaux et l'hydromorphie des zones humides n'y sont pas favorables non plus.

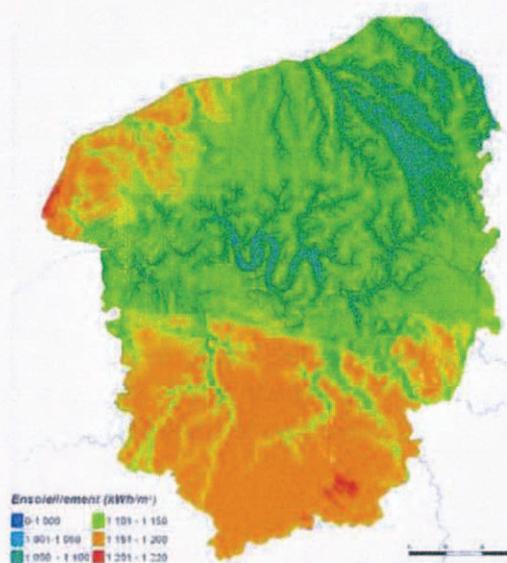
b. L'énergie solaire

L'énergie solaire est l'utilisation de la lumière solaire pour produire de l'électricité ou de la chaleur grâce à des cellules photovoltaïques ou des capteurs thermiques. On distingue donc :

- l'énergie solaire thermique : l'énergie solaire est transformée en chaleur à partir de capteurs thermiques. Un dispositif de stockage de la chaleur permet ensuite de restituer la chaleur nécessaire pour une partie des besoins d'eau chaude sanitaire et de chauffage d'un bâtiment,
- l'énergie solaire photovoltaïque : l'énergie solaire est transformée en courant électrique grâce à des cellules photovoltaïques et permettent une alimentation en électricité du bâtiment.

Ensoleillement surfacique annuel en Haute Normandie

Source : CETE Normandie-Centre - Novembre 2011



La côte à proximité de la baie de Seine ainsi que le Sud du département de l'Eure sont les zones où l'irradiation solaire est la plus importante (plus de 1 150 kWh/m²). Cependant, les zones à moindre ensoleillement peuvent également accueillir du solaire photovoltaïque, mais avec une moins bonne rentabilité.

Sur la commune d'Ezy-sur-Eure, il est difficile d'identifier le potentiel solaire, mais au regard de la carte ci-contre, le territoire communal semble avoir un potentiel solaire intéressant en raison de son ensoleillement annuel.

c. Le Bois Energie et la biomasse

Le bois est une ressource renouvelable qui connaît différents débouchés :

- le bois d'œuvre et d'ameublement,
- le bois destiné à la pâte à papier et aux panneaux de particules,
- le bois énergie.

Alors que les 2 premières filières sont surtout d'origine forestière, le bois énergie provient pour partie du bocage.

La filière bois énergie s'inscrit dans une démarche de développement durable : elle allie à la fois la préservation d'un environnement de qualité (paysage, biodiversité, lutte contre l'érosion...), le

maintien, voire le développement d'emplois sur le territoire ainsi qu'une diversification et des retombées économiques « locales » autour d'une énergie renouvelable.

Le bois-énergie a toujours été utilisé dans la région pour les besoins domestiques de chaleur. Il représente actuellement 2 100 GWh/an, soit 13% des consommations énergétiques des bâtiments. Cependant le développement des chaufferies collectives et industrielles fonctionnant à la biomasse est plus récent et connaît une dynamique de développement fort grâce aux différentes aides publiques.

La méthanisation des déchets organiques est actuellement bien moins répandue, avec une valorisation électrique de 19 GWh en 2009. Cependant 14 installations sont actuellement en exploitation ou en projet et le potentiel de valorisation est très important grâce aux déchets organiques agricoles, industriels ou ménagers.

L'incinération des déchets a permis la production nette de 199 GWh d'électricité en 2010, dont 99 GWh de part renouvelable, ce qui représente 0,7% de la consommation régionale d'électricité. Aucune nouvelle unité d'incinération n'étant envisagée, l'enjeu est de valoriser l'énergie des UIOM (unité d'incinération d'ordures ménagères) sous forme de chaleur.

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) Haute-Normandie quantifie le potentiel régional d'énergies renouvelables, avec un volet spécifique concernant le bois-énergie : les objectifs annoncés à l'horizon 2020 sont l'installation d'une capacité supplémentaire de 290 MW bois installés, pour des consommations de + 400 000 tonnes de bois par an, répartis entre le chauffage collectif (140 000 tonnes) et le chauffage industriel (260 000 tonnes), par rapport au bilan établi fin 2013 (25 800 tep/an de bois consommé dans les chaufferies collectives).

d. La géothermie

La géothermie est l'exploitation de l'énergie thermique contenue dans le sous-sol, dans lequel la température augmente avec la profondeur. C'est le gradient géothermal : en France métropolitaine, il est de 3 à 4°C / 100 mètres.

La chaleur terrestre n'a été exploitée jusqu'à très récemment que lorsque les formations géologiques qui constituent le sous-sol renfermaient des aquifères (Un aquifère est une formation géologique suffisamment poreuse (et/ou fissurée) et perméable pour contenir une nappe d'eau souterraine mobilisable). L'eau souterraine - qui s'est réchauffée au contact des roches - peut alors être captée au moyen de forages. La chaleur emmagasinée des profondeurs est ainsi véhiculée vers la surface pour être exploitée.

En l'absence d'eau souterraine, l'extraction de la chaleur du sous-sol s'effectue par l'installation dans le sol ou dans le sous-sol de « capteurs » ou « échangeurs » (réseau de tubes horizontaux ou sonde géothermale verticale) dans lesquels va circuler, en circuit fermé, un fluide caloporteur. La chaleur captée est alors transférée par le biais d'une pompe à chaleur au milieu à chauffer : c'est le domaine de la géothermie superficielle, ou des pompes à chaleur géothermiques dites « à échangeurs enterrés ».

Il existe différents types de géothermie avec deux grands domaines : la production de chaleur et/ou la production de froid et la production d'électricité.

La direction régionale de l'ADEME de Haute-Normandie a confié en 2011 au bureau d'étude ERNST & YOUNG une étude sur : « *l'État des lieux et perspectives de développement de la filière géothermie en Haute Normandie* ».

Cette étude fait apparaître que dans la région, seule la géothermie très basse énergie a un potentiel de développement. Celle-ci récupère via une pompe à chaleur la chaleur des masses d'eaux souterraines (aquifères, alluvions...) à moins de 100 mètres de profondeur, où la température est inférieure à 30°C, mais également des eaux usées dans les stations d'épuration ou de l'eau de mer.

Selon le document, 33 opérations (en fonctionnement ou en projet) de géothermie très basse énergie ont été recensées sur le territoire, hors les projets de particuliers. La puissance totale se chiffre à 2,3 MW en 2009 et 4 MW en 2010 et l'énergie finale produite était de 8 GWh en 2009. Ces valeurs restent cependant sujettes à des incertitudes importantes du fait de l'insuffisance de déclarations de nombreux projets domestiques.

La vallée de l'Eure a un bon potentiel concernant la géothermie. Par conséquent, les zones urbanisées situées dans la vallée peuvent donc bénéficier de cette ressource énergétique.

6. Synthèse et enjeux pour Ezy-sur-Eure

La qualité des eaux de surface est plutôt bonne à Ezy-sur-Eure, une qualité que le SDAGE Seine-Normandie évalue comme étant en amélioration depuis 2006 à l'échelle du bassin collecteur de la Seine.

L'Eure, qui passe au Sud de la commune est qualifiée en bon état chimique ce qui atteste des efforts fournis et devant se poursuivre.

L'Agglo du Pays de Dreux, à laquelle appartient la commune d'Ezy-sur-Eure, est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers. De plus, les habitants peuvent déposer les déchets ne faisant pas partie des déchets ménagers à la déchetterie.

Les énergies renouvelables sont susceptibles de constituer un potentiel intéressant pour la commune d'Ezy-sur-Eure, notamment en matière de développement de la géothermie et du bois énergie.

Enjeux :

- Maintenir la bonne qualité de l'eau potable, notamment à travers la recherche d'une cohabitation renforcée entre les activités économiques et les ressources naturelles ;
- Poursuivre les actions engagées en matière de protection de la qualité et de la disponibilité de la ressource (protection des milieux, protection des captages,...),
- Permettre le développement des énergies renouvelables sur le territoire dans le respect de la qualité des sites et paysages ;
- Adapter les formes urbaines aux enjeux énergétiques actuels dans le respect du patrimoine historique et architectural local ;
- Poursuivre les actions de mise aux normes du réseau d'assainissement et de calibrage de la STEP pour tenir compte des évolutions démographiques à venir.

D. Les milieux naturels

Il existe divers outils pour préserver l'environnement naturel d'un milieu dans le cadre d'activités humaines qui pourraient nuire à ces habitats naturels ou écosystèmes. Il s'agit notamment des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et du réseau Natura 2000.

1. L'inventaire des ZNIEFF

a. Le cadre réglementaire

Le programme Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance des milieux naturels français. L'intérêt des zones définies repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés. L'inventaire des ZNIEFF n'impose aucune réglementation opposable aux tiers.

L'inventaire Z.N.I.E.F.F est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) nommé par le préfet de région. Les données sont ensuite transmises au Muséum national d'histoire naturelle pour évaluation et intégration au fichier national informatisé. Cet inventaire est permanent : une actualisation régulière du fichier est programmée pour inclure de nouvelles zones décrites, exclure des secteurs qui ne présenteraient plus d'intérêt et affiner, le cas échéant, les délimitations de certaines zones. Dans chaque région, le fichier régional est disponible à la DREAL.

Deux types de zones sont définis :

- Les ZNIEFF de type I sont des sites particuliers généralement de taille réduite, qui présentent un intérêt spécifique et abritent des espèces animales ou végétales protégées bien identifiées. Ils correspondent donc à un enjeu de préservation.
- Les ZNIEFF de type II sont des ensembles géographiques importants, qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Cette notion d'équilibre n'exclut donc pas que, dans une ZNIEFF de type II, des terrains puissent être classés dans des zones où des constructions ou des installations sont permises sous réserve du respect des écosystèmes.

La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire. Dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme (PLU, Carte Communale, Schéma directeur, SCOT...), l'inventaire ZNIEFF est une base essentielle pour localiser les espaces naturels et les enjeux induit.

Une jurisprudence maintenant étoffée rappelle que l'existence d'une ZNIEFF n'est pas en elle-même de nature à interdire tout aménagement.

En revanche, la présence d'une ZNIEFF est un élément révélateur d'un intérêt biologique et, par conséquent, peut constituer un indice pour le juge lorsqu'il doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard des dispositions législatives et réglementaires protectrices des espaces naturels.

Il arrive donc que le juge sanctionne des autorisations d'ouverture de carrière, de défrichement, de classement en zone à urbaniser sur des espaces répertoriés ZNIEFF. Il arrive aussi qu'il estime que la prétendue atteinte à une ZNIEFF ne révèle en fait aucune atteinte à un espace méritant d'être

sauvegardé. L'objectif de l'inventaire ZNIEFF est d'établir une base de connaissance, accessible à tous et consultable avant-projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux d'environnement ne soient révélés trop tardivement.

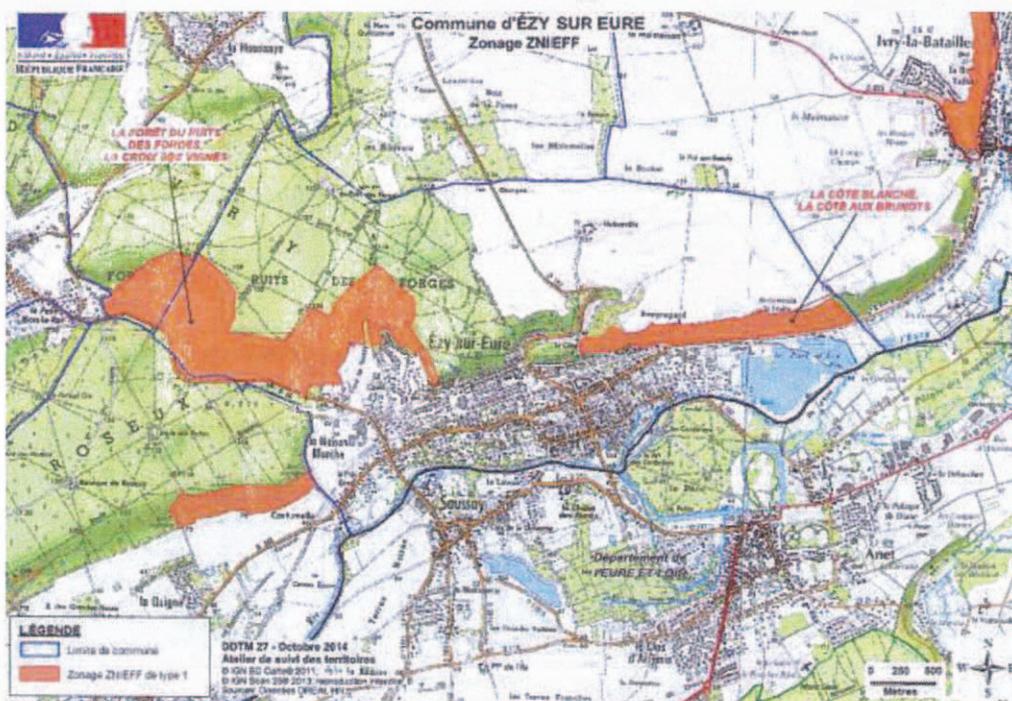
b. Les ZNIEFF présentes le territoire communal⁷

Ezy-sur-Eure est une commune riche en biodiversité du fait de ses milieux très différents qui se succèdent sur de petites distances. Cependant, ces milieux sont fragiles et leur protection et conservation est un enjeu majeur pour le futur.

La commune d'Ezy-sur-Eure est concernée par trois ZNIEFF de type I (à vérifier) :

- N° 230016043 intitulée « la Côte Blanche, la Côte aux Brunots » ;
- N° 230015806 intitulée « les Coutumels » ;
- N° 230009135 intitulée « la Forêt du Puits des Forges, la Croix des vignes ».

Les ZNIEFF de type I



Source : INPN, 2015.

Le site de la Côte Blanche, la Côte aux Brunots a une superficie de 26,69 hectares. Les coteaux sont exposés au Sud et partiellement au Sud-Est, face à la vallée. Ce site formé d'un coteau calcicole, couvert partiellement d'un boisement mixte à majorité résineux, présente un réel intérêt paysager. Les pelouses calcicoles présentent un cortège floristique et une faune associée riches et variés. On note la présence de 37 espèces déterminantes pour la flore dont 12 sont inscrites à la Liste Rouge des Plantes Vasculaires Menacées de Haute-Normandie, parmi lesquelles on retrouve la Koelérie du Valais (*Koeleria vallesiana*) et la Laïche humble (*Carex humilis*). La diversité de la faune y est également très intéressante avec quelques espèces rares notamment la Zygène de la petite Coronille (*Zygaena fausta*) et la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*).

⁷ Inventaire des zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique, Ministère de l'Ecologie / IFEN / Service du Patrimoine Naturel.

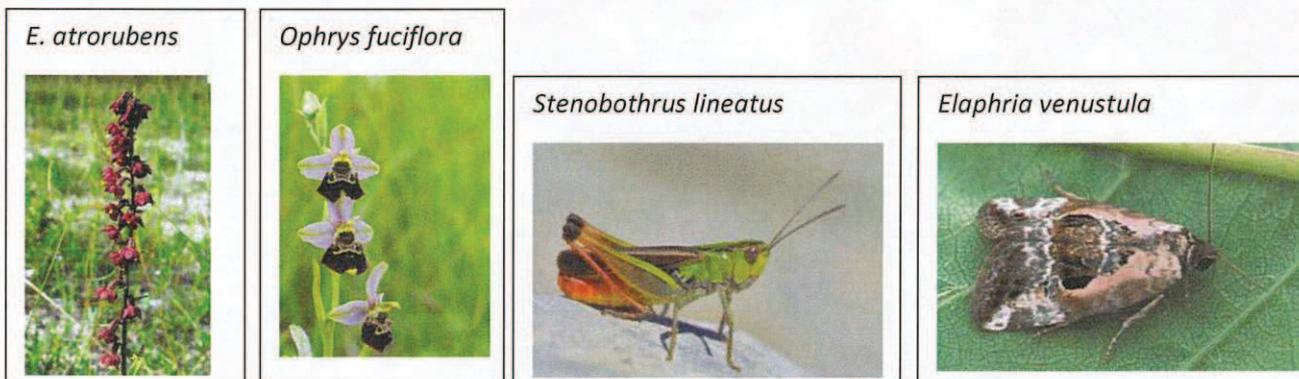
Afin d'éviter la fermeture de la pelouse, une gestion conservatoire est menée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie ainsi qu'un suivi des espèces patrimoniales.



Source photos : www.inpn.fr

Le site « les Coutumels » a une superficie de 17,17 hectares. Les côtes de Coutumel à Croth présentent un ensemble de pelouses, fruticées et boisements calcicoles. Exposés au Sud dans la vallée de l'Eure, ces coteaux abritent des espèces thermophiles variées et de grand intérêt patrimonial pour la région.

Ainsi la flore présente 15 espèces déterminantes parmi lesquelles on retrouve l'Epipactis brun rouge (*E. atrorubens*) et l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*). Une entomofaune intéressante y est associée : le Criquet de la Palène (*Stenobothrus lineatus*), la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) et la Noctuelle gracieuse (*Elaphria venustula*).



Source photos : www.inpn.fr

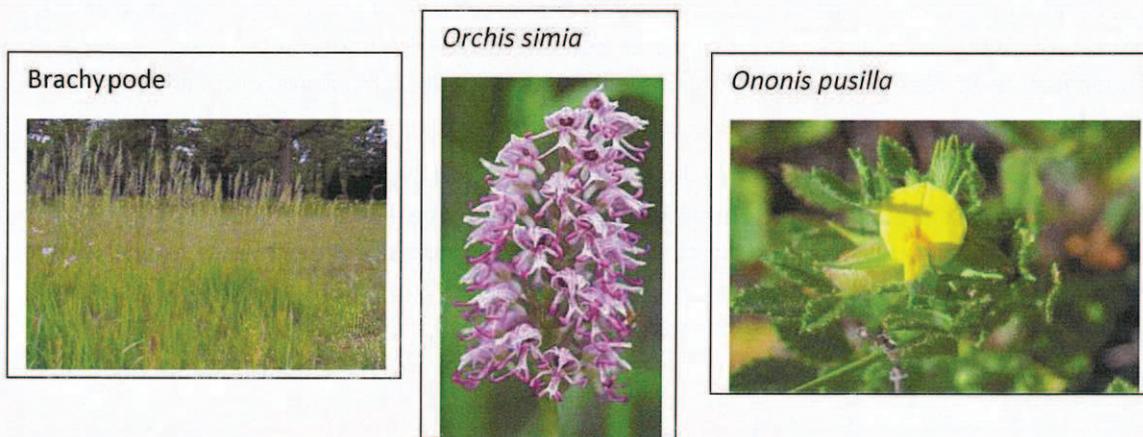
Le site de la Forêt du Puits des Forges, la Croix des vignes a une superficie de 112,86 hectares. La Forêt du Puit des Forges est composée d'un ensemble forestier diversifié de rebord de plateau, flanc et fond de vallon, possédant une enclave de pelouses calcicoles à mi-pente, se banalisant sur le plan floristique par fermeture et embroussaillage. Les boisements sont de type hêtraie avec des faciès assez rares à Chêne pubescent (*Quercus pubescens*). On trouve 34 autres espèces végétales déterminantes dont 13 inscrites à la Liste Rouge des Plantes vasculaires Menacées de Haute-Normandie.

Au niveau faunistique, la Mante religieuse (*Mantis religiosa*) a été notée mais l'entomofaune⁸ présente certainement d'autres taxons d'intérêt. La colonisation par le Brachypode constitue une menace importante pour les pelouses qui subsistent. Une gestion par pâturage et débroussaillage est

⁸ L'entomofaune désigne l'ensemble des insectes présents dans un milieu

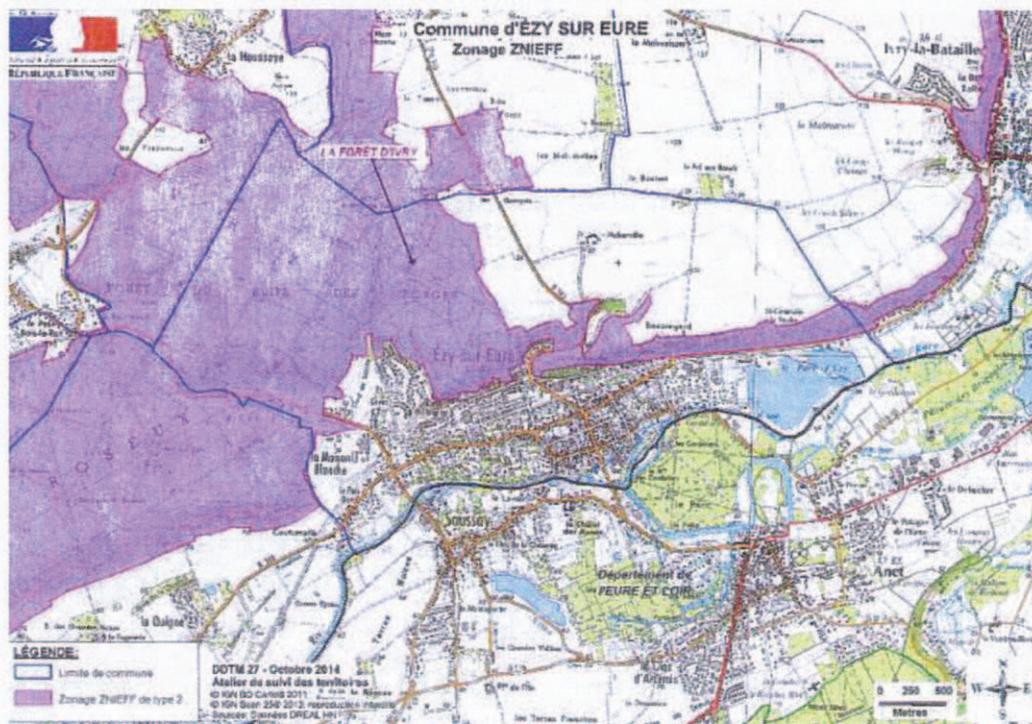
mise en place par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie afin de conserver la diversité de ces milieux.

La sylviculture est à adapter à la conservation des enjeux patrimoniaux. La Croix des vignes est une pelouse calcicole qui présente un intérêt particulier sur le plan botanique. Le cortège floristique est riche de 9 espèces déterminantes dont 3 espèces protégées en Haute Normandie : l'Orchis singe (*Orchis simia*) et la Bugrane naine (*Ononis pusilla*). On trouve 8 espèces déterminantes inscrites à la Liste Rouge des Plantes vasculaires Menacées de Haute-Normandie.



Source photos : www.inpn.fr

Les ZNIEFF de type II



Source : www.inpn.fr, 2015.

La commune d'Ezy-sur-Eure est également concernée par une ZNIEFF de type II : n°230000825 intitulée « la Forêt d'Ivry ».

Le site de la Forêt d'Ivry a une superficie de 3 689 hectares. Cette ZNIEFF localisée au Sud de l'Eure se situe dans un secteur de faible précipitation et donc dans un domaine à affinité méridionale. L'ensemble se compose des forêts d'Ivry, du Puits des Forges, de Roseaux et de Moulinard. La chênaie charmaie domine ce complexe, au sein duquel se trouvent des plantations de résineux, de la hêtraie à jacinthe des bois et quelques stations de chênaie thermophile à Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) peu commun, ces deux derniers habitats étant communautaires. Au niveau des coteaux subsistent encore de belles pelouses calcicoles d'une grande qualité écologique, intégrées au réseau Natura 2000. La richesse floristique de cet ensemble est importante avec 58 espèces déterminantes recensées. La faune montre que le site présente un intérêt entomologique non négligeable.

Ce grand ensemble permet d'abriter des populations animales et végétales diversifiées importantes et pérennes au sein d'un environnement agricole et urbain. Il joue également le rôle de régulation des facteurs climatiques et de protection contre l'érosion. Les pressions agricoles et urbaines sont fortes avec un mitage constant des lisières et une disparition des boisements. Les pelouses calcicoles sont envahies par les fourrés et perdent de leur diversité.

2. Le réseau NATURA 2000

a. Le cadre réglementaire

En 1992, au « sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, en réponse aux inquiétudes croissantes concernant la diminution de notre patrimoine naturel, l'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000.

Ce réseau mis en place en application de la Directive "Oiseaux" de 1979 et de la Directive "Habitats" de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

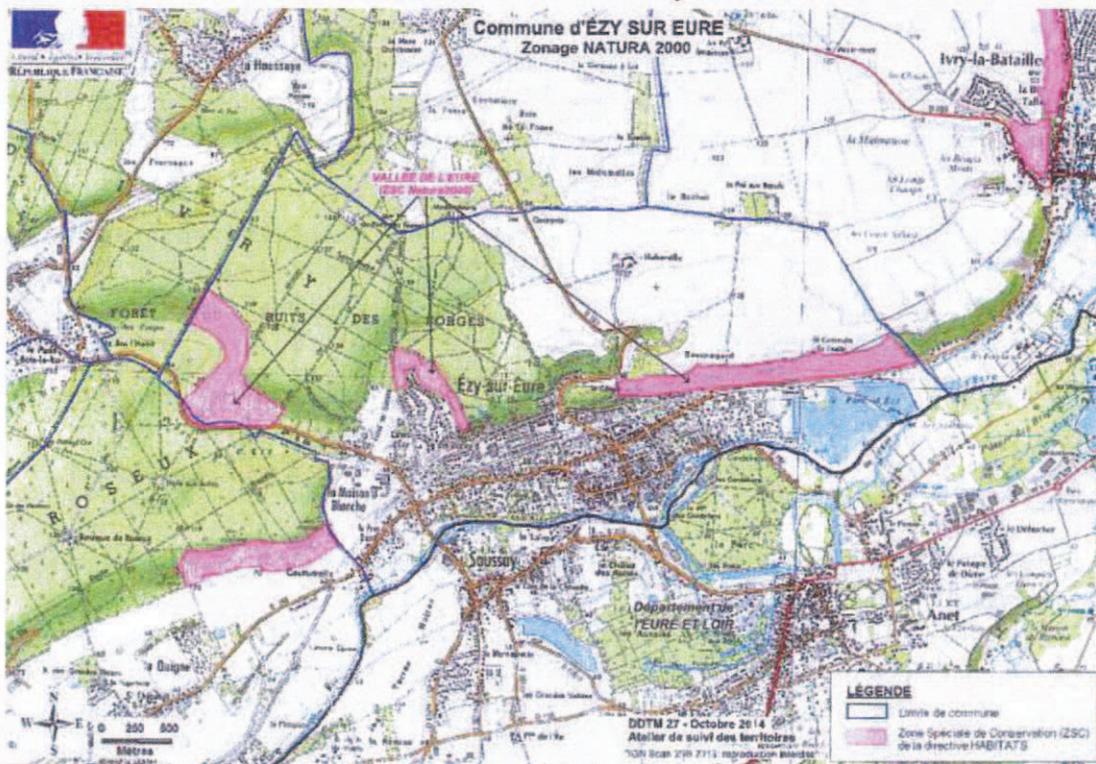
- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages prévues par la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales prévues par la Directive "Habitats".

Les ZSC sont désignées à partir des Sites d'Importance Communautaire (SIC) proposés par les Etats Membres et adoptés par la Commission européenne, tandis que les ZPS sont définies à partir des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Chaque Etat membre est tenu d'identifier des sites importants pour la conservation de certaines espèces rares et en danger ainsi que des types d'habitats communautaires, présents sur son territoire, en vue de leur intégration dans le réseau Natura 2000. Une fois désignés, ces sites Natura 2000 doivent être gérés de façon à garantir la survie à long terme des espèces et des habitats en faveur desquels ils ont été désignés.

b. Les zones Natura 2000 présentes sur le territoire communal⁹

Les sites NATURA 2000 sur Ezy-sur-Eure



Source : www.inpn.fr, 2015

La commune d'Ezy-sur-Eure est concernée par une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n°FR2300128 intitulée « la Vallée de l'Eure » en application de la Directive Habitat faune-flore.

Un projet d'extension du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure » est proposé sur la commune d'Ezy-sur-Eure, sur les secteurs des Caves, de l'Entre-deux-côtes, de la Butte d'Ezy, de la Butte à Cauchon et de la campagne St-Germain. Le Conseil Départemental de l'Eure, en tant qu'animateur, porte et anime ce projet. La concertation autour de ce projet se poursuit jusqu'en date du comité de pilotage final de la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 qui sera réuni en mi-2015. La vallée de l'Eure constitue un couloir creusé dans le plateau crétacé du bassin parisien orienté Sud/Nord. Les pentes de la vallée présentent des pelouses sur rendzine¹⁰.

Alors que le climat haut normand est de type océanique tempéré, le sud de la vallée d'Eure se caractérise par un climat d'affinité méridionale (seulement 600mm de précipitations par an, des températures estivales et un ensoleillement nettement supérieur au reste de la Haute Normandie). L'orientation Sud/Nord de la vallée et le caractère calcicole des pentes, permettent une remontée de ces influences méridionales tout le long de la vallée.

La vallée de l'Eure possède sur ses deux versants des pelouses et bois calcicoles exceptionnels sur les plans botanique et entomologique. Ils constituent en effet des sites remarquables à



⁹ INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel.

¹⁰ Rendzine : sol typique des roches calcaires friables.

orchidées (habitat prioritaire d'intérêt communautaire) et abritent plusieurs insectes d'intérêt communautaire dont *Callimorpha quadripunctata*, espèce prioritaire.

Outre ces espèces, les coteaux abritent de nombreuses espèces protégées et rares au niveau régional et national. En plus de ce grand intérêt patrimonial, la vallée possède un intérêt biogéographique. Elle constitue en effet un couloir de remontée des influences méridionales et continentales. La vallée est ainsi pour plusieurs espèces la station la plus septentrionale ou occidentale et elle assure la transition entre l'aire du mésobromion¹¹ et celui du xerobromion¹².

Le site est éclaté, et ne comprend que des bois et pelouses, le milieu interstitiel étant de médiocre qualité (cultures, urbanisation). Toutefois, le maintien de l'ensemble de ces pelouses et bois est nécessaire pour préserver la continuité biologique entre les différents éléments ; il est essentiel à la pérennité et au maintien de la biodiversité de l'ensemble.

Les pelouses calcaires sont menacées par l'embroussaillage lié à leur abandon. Les milieux forestiers sont peu menacés du fait des fortes pentes sur lesquelles ils se développent.

3. Site géré par le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie et Espace Naturel Sensible du Département de l'Eure

Le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie (Cen HN) a signé une convention de gestion avec la Commune d'Ezy-sur-Eure et 2 propriétaires privés en 2003. La Commune lui délègue ainsi l'étude et le suivi scientifique des habitats naturels, de la flore et de la faune des parcelles concernées, ainsi que la gestion écologique. Depuis 2003, différentes actions ont été mises en place sur le site : installation de clôtures fixes, pâturage, débroussaillage, fauche, coupe de pins, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, inventaires et suivis scientifiques, animations grand public, panneaux pédagogiques... En 2008, le site a aussi été intégré au réseau d'Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Eure. Le site ENS géré par le Cen HN fait une surface de 14,7821 ha.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie (Cen HN) est une association, agréée aux titres de la protection de l'environnement, du code de l'environnement par l'Etat et la Région, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Spécialisée dans la gestion des milieux naturels, sa mission est de préserver la biodiversité et la richesse du patrimoine naturel haut-normand.

Le Département de l'Eure mène de nombreuses actions en faveur de la préservation du patrimoine naturel eurois, à travers :

- L'amélioration des connaissances naturalistes sur le département,
- La gestion des milieux naturels les plus fragiles,
- La sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.

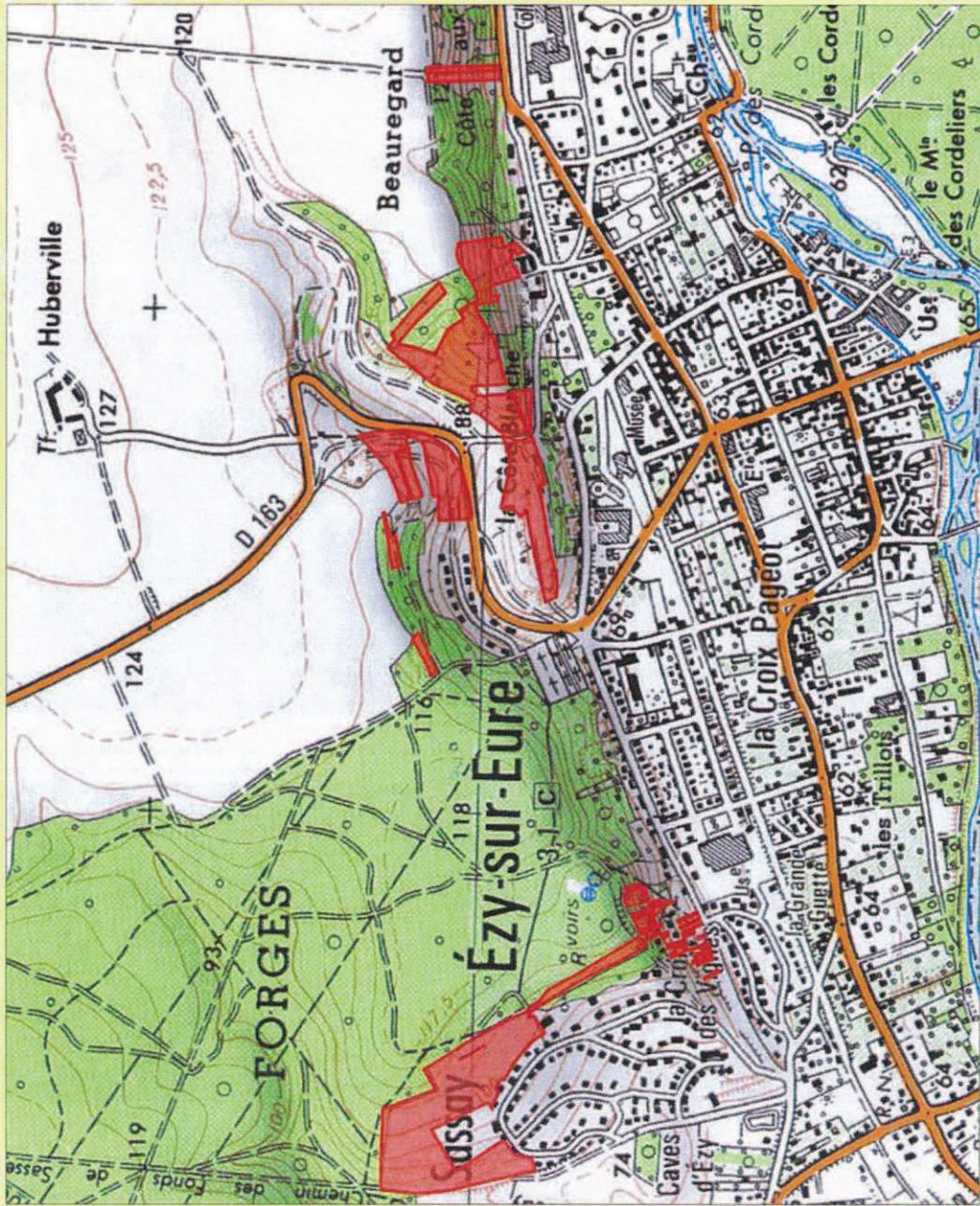
¹¹ Le Mésobromion ou pelouse calcaire mésophile, est une formation herbacée basse et dense qui se développe sur des sols calcaires.

¹² Le xérobromion ou pelouse calcaire sèche ou pelouse calcaire xérophile, est une formation herbacée rase et écorchée qui se développe sur des sols calcaires

Contour du site géré par le CENHN

Les Coteaux d'Ezy-sur-Eure

Commune de Ezy-sur-Eure, Département de l'Eure (27)



Sources : BDOrtho®, © IGN France
Réalisation : © CENHN (B. Levrel), Avril 2015
Reproduction interdite
Responsable de site : CENHN - B. Levrel

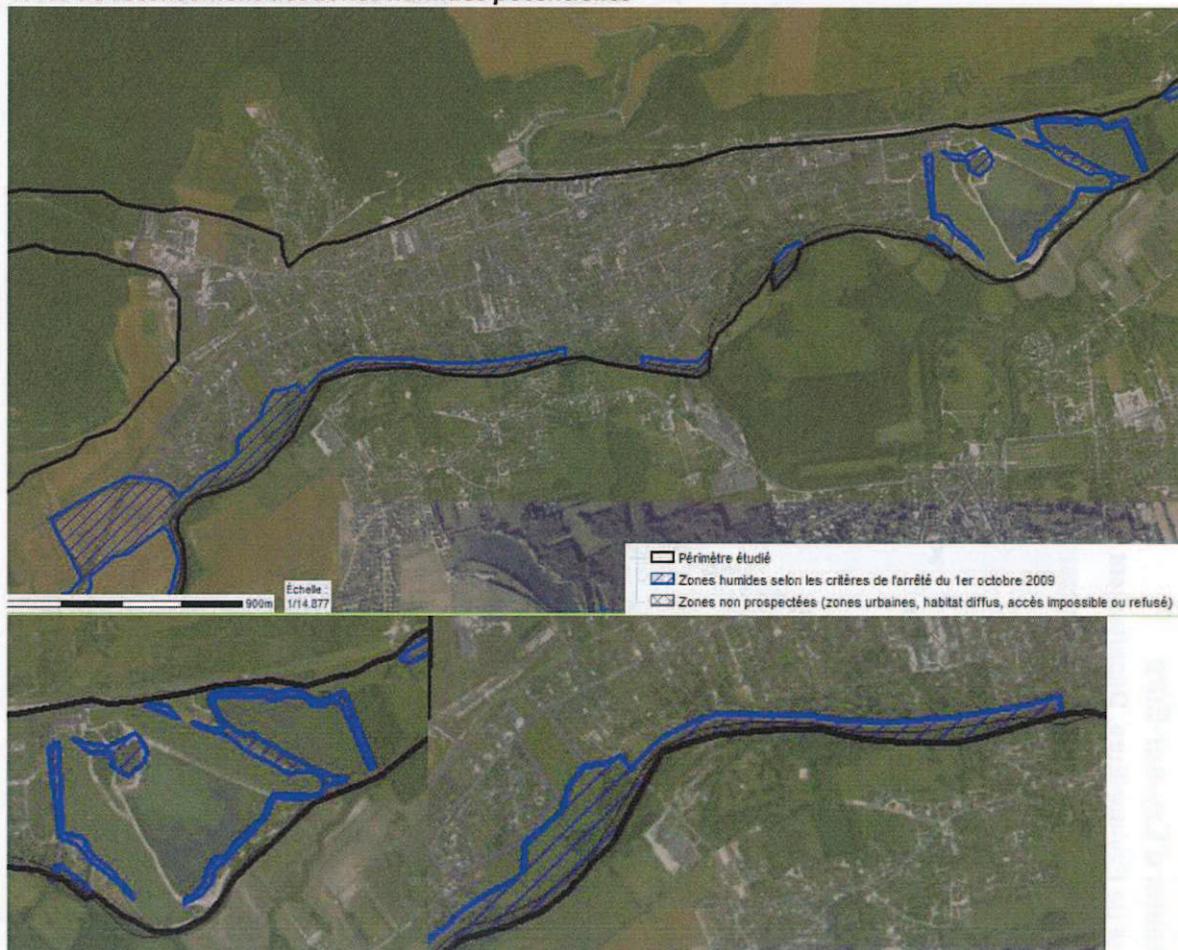
4. Les zones humides

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. Récemment, les critères de définition et de délimitation d'une zone humide ont été explicités afin de faciliter une appréciation partagée de ce qu'est une zone humide, en vue de leur préservation par la réglementation. La commune est concernée par des zones humides.

Selon le pré-inventaire de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Haute-Normandie, la base de données Carmen révèle la présence de zones humides sur les bords de l'Eure. Il en est de même pour les abords des étangs d'Ezy.

Dans cette optique et afin de renforcer la protection de ces espaces d'importance dans les échanges bio-systémiques du territoire et au-delà, il s'agira de stopper la constructibilité sur ces secteurs et notamment renforcer les outils de protection des Etangs d'Ezy qui ont fait l'objet de nombreuses modifications par les propriétaires actuels.

Carte de recensement des zones humides potentielles



Source : carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/zh.map

5. Trame verte et bleue

a. La TVB au regard de la loi ENE

La « Trame verte et bleue » est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui a pour ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité par la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Le concept de Trame Verte et Bleue comprend :

- le **vert** représente les milieux naturels et semi-naturels terrestres : forêts, prairies...
- le **bleu** correspond aux cours d'eau et zones humides : fleuves, rivières, étangs, marais...

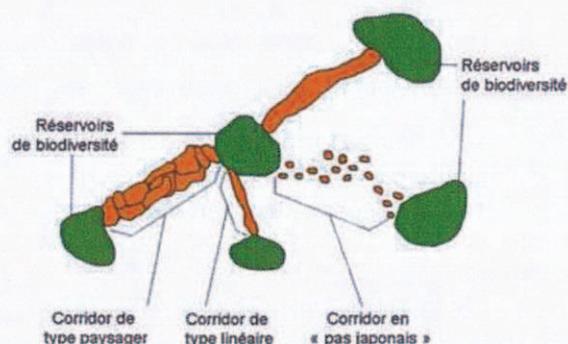
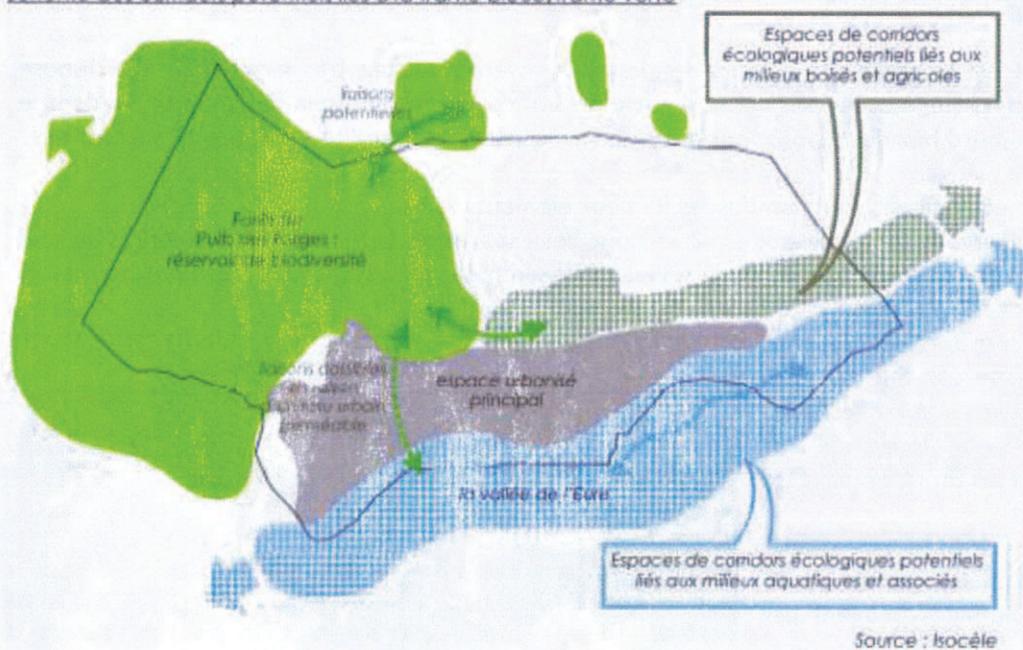


Schéma des corridors potentiels liés à la trame bleue/trame verte



Source : Isocèle

La Trame verte et bleue en tant qu'outil d'aménagement du territoire vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, et de se reproduire.

Ce réseau contribue également au maintien d'échanges génétiques entre populations. Il s'agit, somme toute, de pérenniser les services écosystémiques rendus par la nature à l'homme.

- La loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement décrit les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la trame verte et bleue aux différentes échelles du territoire :
- Des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ont été élaborées par l'état en association avec un comité national « trame verte et bleue », et ont été adoptées le 20 janvier 2014 ;